



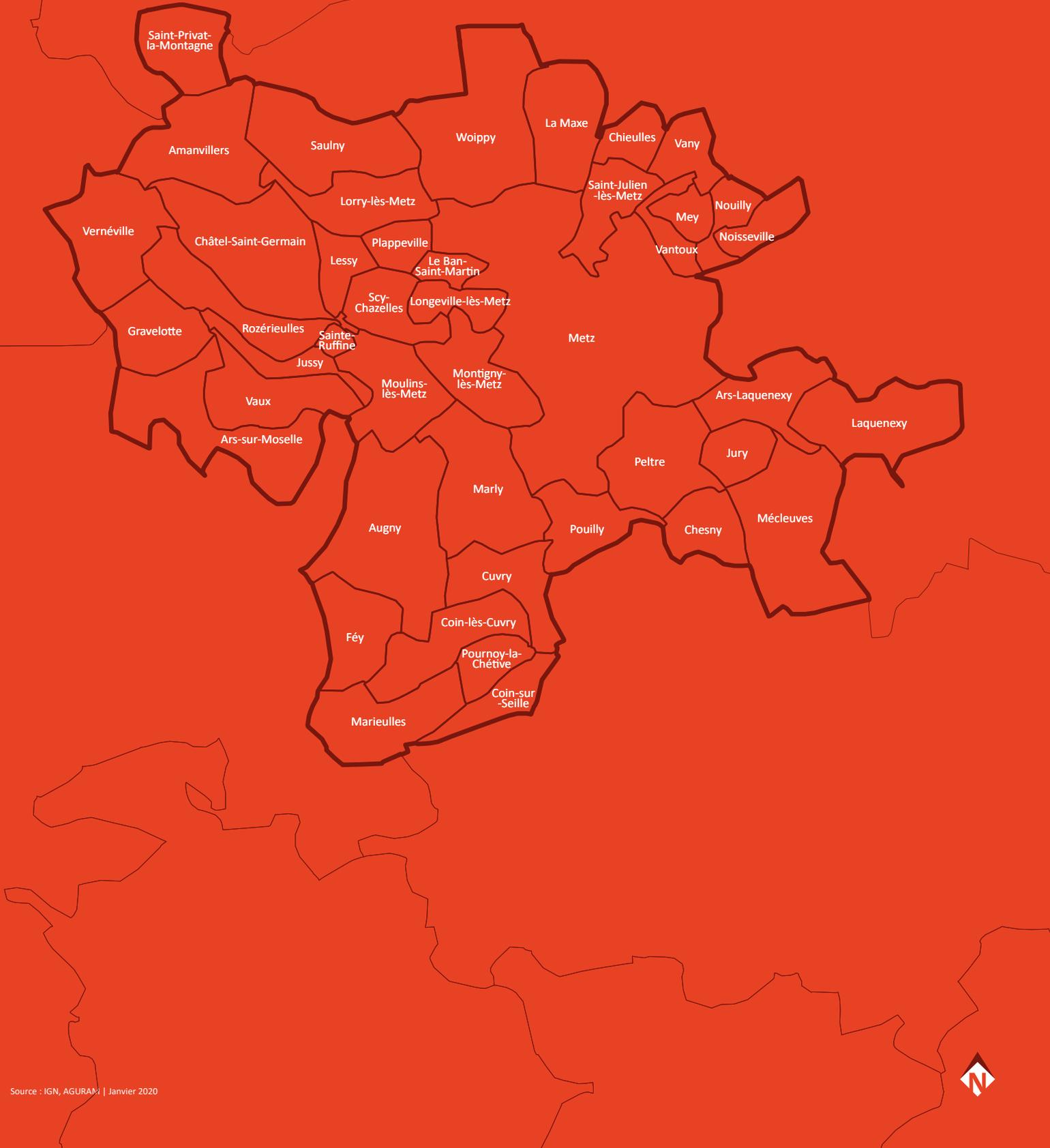
Avril 2021



METZ MÉTROPÔLE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Accompagner les jeunes en
risque de rupture sociale





Le 1^{er} janvier 2020, Metz Métropole a pris la compétence en matière de prévention spécialisée. Dans ce contexte, elle s'est tournée vers l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM) pour réaliser une étude visant à mieux en connaître les contours.

Cette publication a été construite comme un outil d'aide à la décision pour les nouveaux élus, en vue de l'élaboration d'une stratégie métropolitaine sur le sujet de la prévention spécialisée. Elle a donc pour objectifs de présenter le cadre actuel d'intervention des équipes de prévention spécialisée, de dresser un diagnostic partagé pour identifier les problématiques rencontrées par l'ensemble des acteurs afin de faire émerger les enjeux forts pour le territoire.

SOMMAIRE

4 INTRODUCTION ET CONTEXTE

8 LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, UN ACTEUR DE TERRAIN
AUPRÈS DES JEUNES

13 PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE

15 L'INTERVENTION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE CIBLÉE SUR DES
TERRITOIRES CUMULANT DES DIFFICULTÉS

28 LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE,
DES ENJEUX À RELEVER

37 QUE RETENIR ?

INTRODUCTION ET CONTEXTE

DÉFINITION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée a été créée à la suite de l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 (instauration des clubs et des équipes de prévention). Les lois de décentralisation du 6 janvier 1986 ont transféré la prévention spécialisée sous l'autorité des présidents de conseils départementaux. La loi du 6 mars 2007 en fait un axe majeur de la protection de l'enfance. Dans le cadre de la loi NOTRe de 2016, trois compétences départementales sur huit doivent être transférées aux métropoles. Afin d'assurer une continuité d'action en matière de politique de la ville et d'action sociale, la prévention spécialisée a été choisie par Metz Métropole.

La prévention spécialisée est une **action de service public et d'intérêt général** visant à permettre à **des jeunes en voie de marginalisation (10-21 ans) de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social**. Elle s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance et notamment de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). La loi donne une définition des actions dites de prévention spécialisée visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu (article L121-2 du Code de l'action sociale et des familles). Perçu très souvent comme un dispositif luttant contre la délinquance juvénile, ce domaine d'intervention est au croisement de multiples thématiques : prévention de la radicalisation, marginalisation, insertion professionnelle, lutte contre le décrochage scolaire et politique de la ville, etc.

LES 4 PRINCIPES FONDATEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE :

- ▣ l'absence de mandat nominatif ;
- ▣ la libre adhésion et recherche de l'acceptation de l'intervention ;
- ▣ l'anonymat et la confidentialité ;
- ▣ la non-institutionnalisation des actions.

LES PRINCIPAUX RÔLES DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE :

- ▣ **Un rôle éducatif** : elle permet de redonner confiance aux jeunes et aux familles en les aidant à construire un projet grâce aux relations de confiance et de soutien instaurées ;
- ▣ **Un rôle social** : les interventions des équipes de prévention contribuent au bien-être collectif et individuel (objectif de socialisation des adolescents, travail sur les liens sociaux) ;
- ▣ **Un rôle d'expertise** : l'ensemble des actions éducatives et sociales menées permettent aux équipes de prévention spécialisée de disposer d'une connaissance des territoires d'intervention.



NOUVELLE PRISE DE COMPÉTENCE MÉTROPOLITAINE

Depuis le 1er janvier 2020, la prévention spécialisée a été transférée par le département de la Moselle à Metz Métropole sur son territoire. Ainsi, la compétence est exercée à deux niveaux différents au niveau départemental. Cette nouvelle compétence métropolitaine **s'inscrit dans le prolongement du schéma départemental « Enfance, jeunesse, famille 2019 – 2023 » et de la Charte de la prévention spécialisée en Moselle**. Cette charte constitue le cadre général dans la relation entre le département, les associations de prévention spécialisée et les collectivités territoriales concernées par l'intervention des équipes de prévention. Elle associe pleinement la métropole comme principal pilote du dispositif à partir de 2020 sur son territoire, **puisque celle-ci a désormais la charge de la mise en œuvre de cette compétence sur son périmètre territorial**.

La charte départementale de la prévention spécialisée en Moselle inscrit les modalités d'intervention des équipes autour de **5 principes** :

- Les **éducateurs spécialisés** sont des sentinelles de la protection de l'enfance en travaillant sur des **situations individuelles repérées en lien avec les parents**, en transparence avec le jeune et en articulation avec les services du département.
- Le **travail s'exerce en proximité** : cette proximité se décline dans l'ensemble des missions des éducateurs spécialisés. Tout d'abord, le travail de rue s'exerce

dans les espaces périphériques des lieux institutionnels fréquentés par les jeunes (école, gymnase, etc.). Ensuite, dans le prolongement de ce travail de rue, les éducateurs spécialisés ont un rôle de présence sociale en lien avec les besoins du territoire et nouée avec les partenaires (clubs sportifs, centres sociaux, etc.). Enfin, les locaux sont des espaces d'écoute et d'accueil des jeunes.

- La **rue virtuelle** : cette modalité d'intervention répond aux besoins induits par les nouveaux modes de communication. Elle est appréhendée comme un outil éducatif de prévention.
- Le **travail sur le décrochage scolaire précoce**, et ce dès la 6^e.
- Le **travail collectif** : les actions collectives sont au service du suivi individuel de chaque mineur accompagné.

Par ailleurs, la prévention spécialisée s'articule avec différentes politiques publiques menées par la métropole et les communes telles que la politique de la ville, la prévention de la marginalisation des jeunes, la médiation, la prévention de la délinquance, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou encore le soutien à la parentalité. Dans ce cadre, les équipes de prévention spécialisée pourront intégrer les différentes démarches partenariales menées sur le territoire.

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, UNE COMPOSANTE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La mission principale des éducateurs spécialisés rentre dans le champ de la protection de l'enfance. Elle vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation. L'aide sociale à l'enfance met en œuvre deux types de mesures administratives garantissant la protection de l'enfance :

- **L'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)** : il s'agit d'une mesure judiciaire civile de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial ordonnée par le Conseil départemental. L'objectif de cette mesure est d'empêcher que l'enfant ou l'adolescent encoure un danger dans son milieu familial. Il convient également de faire en sorte que les parents exercent leur autorité parentale de manière adaptée, en

leur proposant une aide et des conseils afin de leur permettre de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'ils rencontrent. De plus, elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable (de 6 mois à 2 ans, renouvelable jusqu'aux 18 ans de l'enfant).

- Le **Service éducatif renforcé d'accompagnement à domicile (Serad)** : ce service accompagne des mesures de placement à domicile mises en place à la demande de l'ASE avec l'accord des familles. Il offre une réponse adaptée à des situations familiales difficiles (violence, mise en danger, défaut de soins, etc.) Dans ce dispositif, les jeunes vivent avec leurs parents, aidés au quotidien dans l'exercice de leur autorité parentale. Ce dispositif permet d'éviter des séparations de longue durée.

*QPV : Quartier Politique de la ville

LE LANCEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2020-2022

Lancée par l'État en 2020, cette stratégie vise à transformer la manière de conduire les politiques publiques sur les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Les 4 engagements retenus dans cette stratégie nationale en faveur des enfants et de leur famille :

- ▣ agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- ▣ sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- ▣ donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- ▣ préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

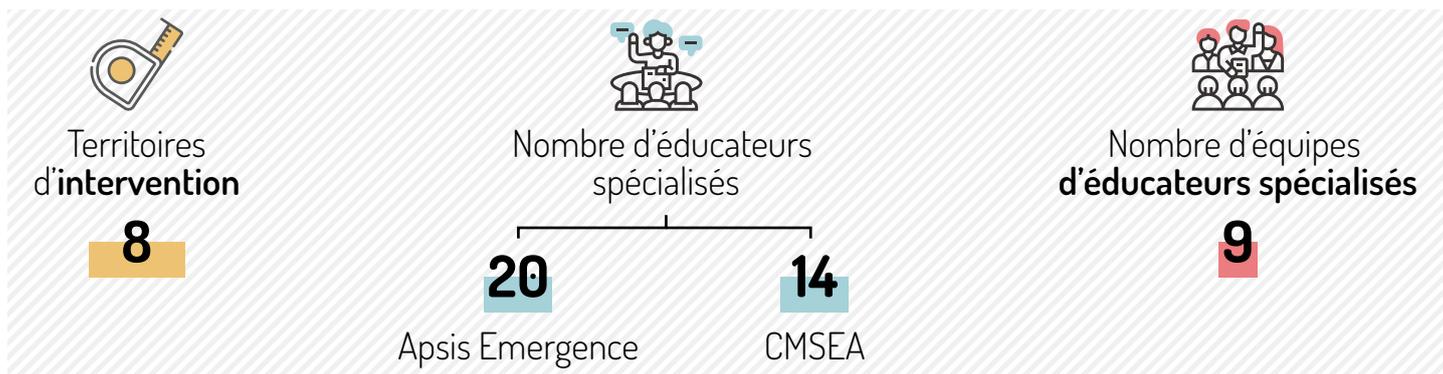
LES ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE : ÉQUIPES ET TERRITOIRES

Deux associations de prévention spécialisée sont présentes à l'échelle de la métropole :

- ▣ **Apsis Émergence** : composée de 56 salariés (éducateurs, médiateurs, psychologues et administratifs) et de 22 bénévoles (membres du conseil d'administration, médiateurs de voisinage), elle exerce ses missions de prévention, de protection de l'enfance et de médiation sur le territoire du département de la Moselle (Metz, Thionville, Yutz, Terville et Guénange). Elle résulte du rapprochement de l'association Émergence de Thionville (créée en 1978) au profit de l'association Apsis de Metz (Association de prévention spécialisée d'insertion et de socialisation, créée en 1973).
- ▣ Le **Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA)** : créé en 1950, c'est une association non lucrative dont le but est de sauvegarder et promouvoir les possibilités d'accès à l'autonomie, à la dignité et à la solidarité pour les personnes en situation de vulnérabilité. Les missions du CMSEA en matière de protection de

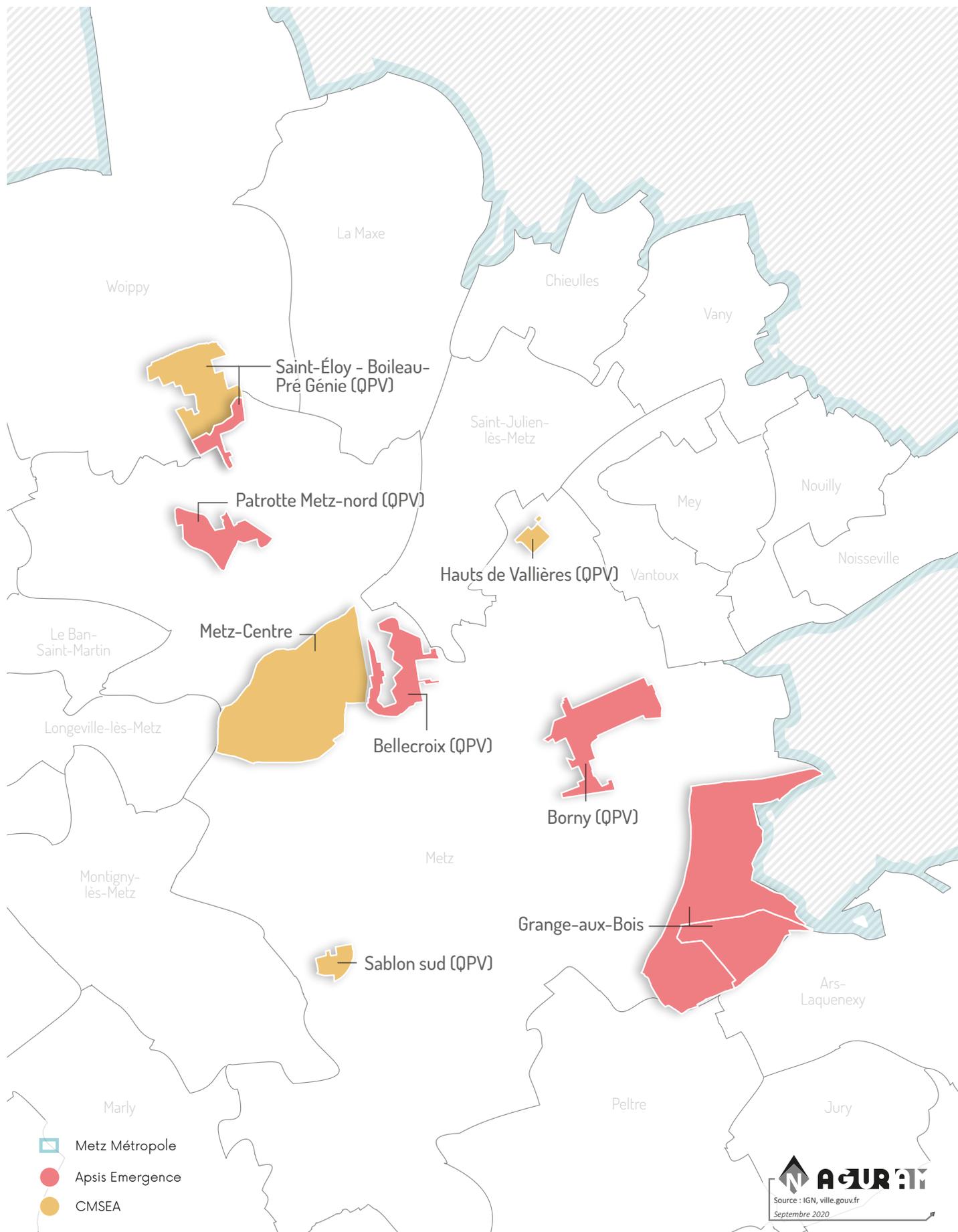
l'enfance et de lutte contre le risque de marginalisation des jeunes et des familles sont réalisées à travers son Service éducatif en milieu naturel (SEMN). Il coordonne et soutient administrativement 7 équipes de prévention spécialisée (dont 3 sur Metz).

- ▣ Apsis Émergence (6 équipes d'éducateurs spécialisés) est affectée aux territoires suivants :
 - ▣ Bellecroix (QPV) - 1 équipe ;
 - ▣ Borny (QPV) - 2 équipes ;
 - ▣ Grange-aux-Bois - 1 équipe ;
 - ▣ Patrotte Metz-nord (QPV) - 1 équipe ;
 - ▣ Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV) - 1 équipe.
- ▣ CMSEA (3 équipes d'éducateurs spécialisés) est affecté sur les territoires suivants :
 - ▣ Metz-centre / Hauts de Vallières (QPV) - 1 équipe ;
 - ▣ Sablon sud (QPV) - 1 équipe ;
 - ▣ Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV) - 1 équipe.





Équipes de prévention spécialisée



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, UN ACTEUR DE TERRAIN AUPRÈS DES JEUNES

MISSION ET MÉTHODES DE TRAVAIL DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

La mission principale des éducateurs spécialisés **est de prévenir le décrochage, la marginalisation et d'une manière plus large, la rupture sociale des jeunes.**

Pour répondre à ces difficultés, l'intervention des éducateurs s'effectue par le biais d'un **travail de terrain avec le jeune, principalement dans la rue**. Ils peuvent entretenir une relation à long terme avec les jeunes, mais parfois leur action est plus ponctuelle, en fonction des difficultés rencontrées.

D'une manière globale, l'ensemble des méthodes de travail **s'articulent entre-elles pour partir d'un champ large, en première approche, à une action plus individualisée, à l'image « d'un entonnoir » :**

- ▣ **Le travail de rue** assure la rencontre entre éducateurs et public jeune. Cette action, au cœur des missions des éducateurs est la plus employée et elle est indispensable pour établir une relation de confiance avec les jeunes. Cette pratique consiste à **aller au contact des jeunes**. Elle permet d'engager des accompagnements sociaux et éducatifs avec le jeune en lui laissant le libre choix d'adhérer. Cette méthode a pour objectif de limiter l'exclusion sociale du jeune et de le faire gagner en autonomie mais aussi de garantir l'accès à ses droits fondamentaux.
- ▣ **Les actions collectives** donnent la possibilité aux jeunes de s'insérer dans un groupe, de les mettre en confiance et de proposer un cadre éducatif indispensable pour créer des liens sociaux et intergénérationnels. Ces méthodes se présentent comme des outils éducatifs (actions sportives/culturelles). Elles visent également à **dynamiser les quartiers et à favoriser une certaine ouverture d'esprit chez le jeune**, en lien avec des questions de mixité sociale. De plus, elles sont l'occasion de **travailler sur les**

champs éducatifs (respect des règles, des horaires, travail sur l'estime de soi, etc.). Ces actions collectives peuvent être construites à partir de 2 modalités :

- ▣ À l'initiative des jeunes : ils deviennent acteurs et force de proposition s'agissant de la mise en place de l'action collective.
 - ▣ L'équipe de prévention construit une action en fonction des manques exprimés par les jeunes : Exemple à Metz-nord, l'activité physique était peu pratiquée par les jeunes. Les éducateurs ont proposé des ateliers d'équitation et de course à pied.
- ▣ **Un suivi individuel** peut alors s'enclencher par la suite. Ce travail personnalisé est exclusivement centré sur les difficultés propres au jeune. Les familles sont nécessairement associées à ces suivis car des objectifs vont être donnés aux jeunes, qu'il convient de partager. Il s'agit d'une **démarche éducative** visant à leur donner envie de se projeter dans leur avenir et de construire un projet de vie (projet d'insertion sociale et/ou professionnelle).
- ▣ La « **rue virtuelle** » permet aux éducateurs d'adapter les interventions en fonction d'un contexte particulier (par exemple pendant le confinement). Ce moyen permet d'entrer en relation avec les jeunes et de garder le contact grâce aux réseaux sociaux. Il s'agit d'un **espace de liberté, d'échanges et de créations avec la mise en œuvre d'expérimentations permettant de faire le lien entre l'espace virtuel et la vie réelle du jeune** (présence sur les réseaux sociaux, mise en place d'un profil professionnel pour chaque éducateur chez Apsis Émergence, etc.). Ces pratiques, nouvelles, permettent de conserver un lien plus fort avec les jeunes et de repérer plus facilement certaines dérives.



Parmi les autres méthodes pratiquées :

- **Le développement local (appelé aussi travail sur le milieu) :** cette méthode se fonde sur des actions visant à promouvoir une dynamique de développement du quartier et plus généralement de l'environnement social des secteurs d'intervention (rassemblement autour d'une fête ou d'un évènement dans le quartier entre familles, avec l'école, etc.). À travers ces actions, l'objectif des éducateurs spécialisés est de mobiliser les ressources et les potentialités humaines permettant de rendre les individus acteurs de la vie sociale.

L'ensemble des actions a pour objectif de prévenir le décrochage et la marginalisation des jeunes afin d'éviter l'exclusion sociale et de les aider à intégrer des dispositifs d'insertion. Leur finalité doit permettre d'accompagner le jeune vers un projet qui est le sien. Les équipes de prévention ont recours à ces méthodes afin d'accompagner les jeunes suivis. Cependant, les modalités de suivi peuvent être différentes entre les quartiers prioritaires et hors QPV :

- **Dans les quartiers prioritaires,** les équipes tissent des relations plus étroites avec les familles, car plusieurs enfants sont souvent suivis. Les équipes peuvent ainsi accompagner les jeunes dans la durée et travailler avec des publics plus âgés, qu'ils ont accompagnés depuis plusieurs années.
- **Concernant le secteur du centre-ville,** l'action est différente et prend davantage appui auprès des collèges. Le public est plus jeune et plus diffus, en provenance de quartiers divers.
- **Pour la Grange-aux-Bois,** avec l'absence de financements spécifiques à la politique de la ville, les équipes de prévention spécialisée ne bénéficient pas d'aide et sont contraintes de combler le manque d'activités envers les adolescents par leurs propres moyens.

ZOOM EXEMPLE D'ACTION COLLECTIVE

CMSEA - STARTER 2021 : UN OUTIL ÉDUCATIF AFIN D'ASSURER LA MOBILISATION ET L'INSERTION SOCIALE DES PUBLICS DITS « INVISIBLES »



Les actions collectives favorisent l'intégration du jeune dans un environnement collectif. Présentées comme un support éducatif, elles viennent engager ou renforcer l'accompagnement du jeune.

Constat à l'origine du projet : Les éducateurs spécialisés ont constaté que certains jeunes souffraient d'un accès difficile à l'emploi (échec scolaire, manque ou nonaccès à la formation et la qualification, pas d'expérience professionnelle, etc.).

Descriptif de l'action : Les équipes de prévention ont ciblé le domaine de la mécanique « auto et moto » qui suscite de l'intérêt chez les jeunes. Le projet vise à mobiliser 8 individus de plus de seize ans éloignés de l'emploi pour travailler sur la restauration d'un véhicule et l'entretien de motos dans deux ateliers mécanique mis à disposition avec l'aide d'un mécanicien. Les jeunes sont mobilisés à hauteur de deux à trois jours par semaine. L'équipe éducative propose aux jeunes et à leurs parents un contrat d'engagement moral qui permet de formaliser leur implication et de s'engager concrètement sur une durée précise.

Objectifs : Cet atelier éducatif a pour objectif l'acquisition de nouvelles qualités professionnelles renforçant l'employabilité (respect des horaires et des consignes, des règles de sécurité, le travail en équipe, la notion de projet et d'objectif commun, le rapport au travail et à l'autorité). De plus, cet outil permet de remobiliser le jeune en développant son engagement, son autonomie, sa créativité, ou encore la revalorisation de l'estime de soi. L'action a pour finalité de faciliter l'insertion des jeunes et de leur permettre de s'enrichir professionnellement.

Méthodes de travail des éducateurs avec les jeunes

TRAVAIL DE RUE

Rencontre avec le jeune et première approche avec les éducateurs sur la base de la libre adhésion. Cette présence sociale est la clé de voute et la spécificité des équipes de prévention spécialisée. Les professionnels vont au contact des jeunes dans leurs lieux de regroupement ou de passage. Pour une présence efficace, l'équipe s'adapte aux rythmes de vie, avec une présence en soirée et le week-end.



ACTIONS COLLECTIVES

Intégration du jeune dans un environnement collectif. Ces actions collectives viennent en soutien aux équipes dans l'accompagnement éducatif du jeune (respect des règles, travail sur l'estime de soi lors d'actions telles que le théâtre, sur le dépassement de soi grâce aux pratiques sportives, etc.). Elles permettent également de nouer une relation de confiance et de déclencher « la parole » du jeune.



SUIVI INDIVIDUEL

Accompagnement spécifique centré sur les difficultés propres du jeune. Une méthode sur la durée en intégrant le cercle familial du jeune.



RUE VIRTUELLE

Présence des éducateurs spécialisés sur les réseaux sociaux. Cette présence permet de garder le lien avec certains jeunes mais également de procéder à une veille à visée de prévention sur certaines situations.



ZOOM EXEMPLE D'ACTION COLLECTIVE

APSI - "À LA CONQUÊTE DES KILOMÈTRES"



apsi émergence

Constat à l'origine du projet : À cet âge, les jeunes sont demandeurs d'activités sportives pour leur développement physique et psychique, qui est d'autant plus renforcé dans le contexte actuel de la crise sanitaire.

Descriptif de l'action : Le projet « à la conquête des kilomètres » s'adresse à 2 groupes de jeunes de 11 à 16 ans sur la métropole (Patrotte Metz-nord et Bellecroix). Les équipes d'éducateurs proposeront des ateliers hebdomadaires dans différentes disciplines (canoë-kayak, cyclotourisme, équitation, randonnée pédestre, tir à l'arc). Celles-ci seront encadrées par l'école des sports et des clubs sportifs partenaires. Chaque secteur organisera sa pratique hebdomadaire en fonction des disponibilités des partenaires et des jeunes. Des rencontres seront proposées trimestriellement à l'ensemble des participants.

Objectifs : Cet atelier éducatif a pour objectif de faire découvrir aux jeunes de nouveaux lieux de nature et ainsi les responsabiliser et les sensibiliser au respect de la planète et à l'écologie. De plus, ce projet permettra de répondre aux attentes des jeunes, à savoir leur proposer des nouvelles activités sportives (kayak, équitation, cyclisme, tir à l'arc). Enfin, cette action permettra de valoriser l'épanouissement personnel du jeune (savoir vivre en collectivité, respecter les autres et s'adapter aux règles de vie, développer l'esprit d'entraide et de coopération).

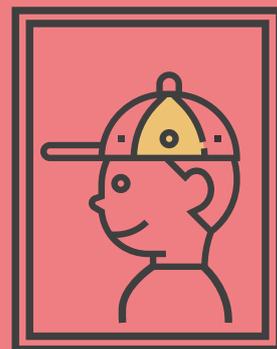
À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Les éducateurs exercent **leur mission dans le cadre de la Charte départementale de la prévention spécialisée, qui cible le public des 10 – 21 ans**. Cependant, les familles sont également intégrées dans le dispositif, puisque les éducateurs accompagnent les familles dans leurs fonctions parentales. Initialement, le département exerçait la compétence prévention spécialisée sur ce public de pré-adolescent. Aujourd'hui cet enjeu n'est pas le même pour Metz Métropole puisque le public cible se situe davantage vers des adolescents voire des jeunes adultes dans certaines situations.

Les problématiques récurrentes que rencontrent les éducateurs sont **d'ordre scolaire, économique et sociétal**.

Les **jeunes ont de réelles difficultés à se projeter dans l'avenir**. Bien souvent, les formations proposées ne leur conviennent pas (niveau scolaire insuffisant) ou ne font pas écho auprès d'eux (manque de motivation, de modèle familial). L'objectif des éducateurs spécialisés **est de les accompagner pour leur permettre d'intégrer des dispositifs adaptés** (réinsertion professionnelle, formation, passerelle-emplois, etc.) afin d'accrocher leur motivation à un projet.

PROFIL-TYPE DU JEUNE ACCOMPAGNÉ EN PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



Les jeunes accueillis par les équipes de prévention concentrent de multiples difficultés : décrochage scolaire, environnement familial difficile, issus de milieux précaires. Bien que chaque situation soit différente d'un jeune à un autre, il est possible d'identifier selon l'âge deux profil-types : les pré-adolescents et les jeunes adultes.

LES PRÉ-ADOLESCENTS (principalement des collégiens entre 11-15 ans) :

- décrochent du système scolaire ;
- difficultés en matière de cadre éducatif ;
- une socialisation s'effectuant davantage par leur groupe de pairs que par leur famille ;
- des incivilités pouvant déboucher sur des conduites à risque.

LES JEUNES ADULTES (à partir de 16 ans) :

- sortent du système scolaire sans qualification et sans emploi à la clé ;
- rattachés à aucun dispositif institutionnel (pôle emploi, mission locale, etc.) ;
- perçoivent une image négative du travail et se sentent abandonnés ;
- une intégration dans des actions collectives afin de les raccrocher aux dispositifs de droit commun ;
- comportements marginaux pouvant parfois mener à de la délinquance.

LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES ÉDUCATEURS



Au quotidien, les éducateurs recensent 4 difficultés dans le cadre de leur travail avec le jeune :

- le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle ;
- la précarité / pauvreté ;
- la socialisation et la parentalité ;
- l'ouverture vers l'extérieur (les jeunes se mêlent très peu aux autres jeunes des quartiers environnants).



PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Socle de l'élaboration d'une stratégie métropolitaine en matière de prévention spécialisée, ce portrait social doit apporter les éléments nécessaires aux élus pour les éclairer sur les enjeux spécifiques à la métropole. À ce titre, il est nécessaire de fournir des éléments de présentation

sur les modalités d'intervention actuelles en les contextualisant grâce à des indicateurs de fragilité socio-économiques. Par ailleurs, la dynamique partenariale sera précisée et questionnée.

MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une description des missions et des méthodes de travail des éducateurs spécialisés

Pour dresser le contexte social dans lequel vivent les jeunes, une analyse des données quantitatives sur le territoire a été effectuée.

Cette partie analytique s'articule autour de plusieurs axes thématiques :

- ▣ la **précarité financière des ménages** ;
- ▣ la **jeunesse des quartiers** ;
- ▣ les **contextes familiaux susceptibles de fragiliser le cadre éducatif** (familles nombreuses, monoparentalité) ;

- ▣ le **décrochage scolaire** (taux de scolarisation et retard à l'entrée en 6^e) ;

- ▣ l'**enfance en danger** (informations préoccupantes, signalements et publics concernés par une mesure administrative de l'AEMO, Serad).

Ces axes ont été choisis pour évaluer des critères de fragilité des familles pouvant créer un faisceau d'indices de vulnérabilité engendrant des difficultés sociales et/ou économiques impactant le cadre éducatif dans lequel évolue le jeune.

La réalisation d'un volet qualitatif pour une meilleure identification des besoins

Ce **volet qualitatif** a été construit en faisant réagir les professionnels de terrain (équipes de prévention spécialisée et partenaires institutionnels) sur la base des données chiffrées. Cette vision d'experts doit enrichir la démarche par une définition plus fine des problématiques.

Aussi, ce volet qualitatif a été nourri par la **parole des acteurs**. Cette parole a été recueillie lors de focus group : un focus group avec chacune des associations de prévention spécialisée et un focus group avec les partenaires institutionnels.

Véritable temps d'échanges inscrits dans un principe de liberté de parole, les focus group avec les éducateurs spécialisés ont permis :

- de confronter les données quantitatives à leurs visions de terrain ;
- de comprendre les modalités d'intervention des équipes ;
- d'identifier les éventuels besoins sur le territoire de la métropole.

Enfin, ces 3 focus group ont permis de recueillir les attentes dans la mise en œuvre d'un pilotage métropolitain.

Calendrier des Focus Groups



FOCUS GROUP N°1

avec **Apsis Emergence**

Christophe ROMANO (directeur)
Malika BOUMEDIENA (éducatrice)
Moussa HAMMOUCHE (éducateur)
Saddat SEKKOUM (éducateur)

FOCUS GROUP N°2

avec le **CMSEA**

Jean-Marc BALDINGER (directeur)
Myriam MICHEL (éducatrice)

FOCUS GROUP N°3

partenaires institutionnels

Sylvie BORTOT (CCAS Metz - Excusé)
Laurence GROUBER (resp. CCAS Montigny-lès-Metz)
Alexis LAMBERT (Ville de Metz)
Anne-Lise Ruvera (Ville de Metz)
Vanessa Pelizzari (CD 57)

L'INTERVENTION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE CIBLÉE SUR DES TERRITOIRES CUMULANT DES DIFFICULTÉS

S'adressant à un public en voie de marginalisation, les jeunes suivis présentent un risque de rupture sociale, que ce soit dans le cadre familial, d'un groupe de pairs, ou à l'école. Ces jeunes connaissent des difficultés à se projeter dans l'avenir.

Ils sont souvent confrontés à un cadre empreint de difficultés socio-économiques.

Aussi, les équipes de prévention spécialisée sont présentes sur les territoires sur lesquels ces difficultés sont les plus prégnantes. À Metz Métropole, chaque quartier prioritaire est doté d'équipes de prévention spécialisée. De plus, hors géographie prioritaire, des équipes sont présentes :

- à la Grange-aux-Bois, territoire cumulant des difficultés similaires aux QPV ;
- à Metz-centre, territoire aux problématiques propres, notamment avec une intervention tournée vers des jeunes qui sont là en journée, avec moins d'interactions avec le cercle familial (autour des écoles, des centres sociaux, etc.).

Pour rappel, une équipe de prévention spécialisée intervenait sur les quartiers en veille active relevant de Montigny-lès-Metz jusqu'en 2016. Concernant Ars-sur-Moselle, le conseil départemental avait pour projet de lancer une mission exploratoire en 2020.

Ainsi, la confrontation des chiffres clés avec la perception des professionnels rencontrés lors des focus group, a montré que l'accumulation de différents facteurs peut générer un environnement fragilisant pour un jeune : monoparentalité, difficultés économiques de la famille, insertion difficile dans la vie active, etc.

LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE, PRINCIPALEMENT EN QPV

La précarité des familles

Les seuils de pauvreté et de précarité sont plus marqués dans les quartiers politiques de la ville.

Dans l'ensemble des QPV, entre 63 et 73 % des ménages vivent sous le taux de bas revenus déclarés au seuil de 60 %⁴. Dans deux QVA de Montigny-lès-Metz, plus d'1 ménage sur 3 vit sous le seuil de bas de revenus (Saint-Exupéry : 45 %, Giraud : 36,1 %).

À l'inverse, dans les deux autres quartiers ne faisant pas partie de la géographie prioritaire, entre 15 et 38 % des ménages vivent sous le seuil de bas revenus déclarés au seuil de 60 %.



Part des indemnités chômage dans le revenu des ménages

1	Bellecroix (QPV)	10,8 %
2	Hauts de Vallières (QPV)	10,2 %
3	Borny (QPV)	9,9 %
4	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	8,4 %
5	Sablon sud (QPV)	7,4 %
6	Patrotte, Metz-nord (QPV)	6,6 %
7	Ancienne Ville Sud	4,9 %
8	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	4,5 %
9	Côteaux de la Grange-aux-Bois	4,1 %
10	Ancienne Ville Nord	4 %
11	Ars-sur-Moselle	3,9 %
12	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	3,9 %
13	Metz	3,5 %
14	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	3,5 %
15	Metz-centre Esplanade	3,4 %
16	Montigny-lès-Metz	3,1 %
17	Metz Métropole	3 %
18	Val de la Grange-aux-Bois	2,6 %
19	Metz-centre Saint Thiébault	2,3 %

source : Filosofi 2017



Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60 %

1	Bellecroix (QPV)	73,3 %
2	Borny (QPV)	73,2 %
3	Hauts de Vallières (QPV)	71,3 %
4	Sablon sud (QPV)	65,7 %
5	Patrotte, Metz-nord (QPV)	64 %
6	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	63,9 %
7	Saint Privat (QVA Saint Exupéry) ¹	45 %
8	Côteaux de la Grange-aux-Bois ²	37,6 %
9	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud) ¹	36,1 %
10	Ancienne Ville Sud ³	36 %
11	Metz	32 %
12	Ancienne Ville Nord ³	29,2 %
13	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier) ¹	27 %
14	Ars-sur-Moselle	25 %
15	Metz-centre Esplanade ³	22,2 %
16	Metz-centre Saint Thiébault ³	18,7 %
17	Metz Métropole	17,3 %
18	Val de la Grange-aux-Bois ²	15,4 %

source : Filosofi 2017

Concernant la part des indemnités chômage dans le revenu d'activité, le constat est le même que précédemment : **les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent les plus forts taux parmi les quartiers messins.**

À Bellecroix et dans les Hauts de Vallières, plus de 10 % du revenu des ménages est constitué d'indemnités chômage.

Les **quartiers n'appartenant pas à la géographie prioritaire possèdent**, comme pour les taux de bas revenus, **une faible part des indemnités chômage dans le revenu d'activité** (entre 2,3 et 4,9 % du revenu de ces ménages est constitué d'indemnités chômage).

¹ Iris composant les QVA de Montigny-lès-Metz

² Iris composant le secteur de la Grange-aux-Bois

³ Iris composant le secteur Metz-centre

⁴ Un individu est considéré comme personne à bas revenus déclarés lorsqu'il vit dans un ménage dont le revenu déclaré par Unité de consommation (UC) est inférieur au seuil de bas revenus déclarés. Le seuil est déterminé à partir des revenus déclarés par UC de l'ensemble de la population de France métropolitaine et correspond en général à 60 % de la médiane des revenus déclarés par UC.



Dans l'ensemble des quartiers situés en QPV, le **représentant légal des lycéens** est très généralement issu d'une profession et catégorie socio-professionnelle défavorisée.

Plus d'**1 lycéen sur 2** possède un **représentant légal dont la profession et catégorie socioprofessionnelle est défavorisée**, à l'exception du QPV Sablon sud (28,8 %). Avec près de 71 %, c'est à Borny que la part de lycéens dont la profession et catégorie socioprofessionnelle du représentant légal est défavorisée est la plus élevée (71 %). Elle est 2,7 fois plus importante que la moyenne métropolitaine (26,4 %).



Part des élèves au lycée général ou technologique dont la profession et catégorie socioprofessionnelle du représentant légal est défavorisée

1	Borny (QPV)	71 %
2	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	66,5 %
3	Hauts de Vallières (QPV)	62,5 %
4	Bellecroix (QPV)	59,1 %
5	Patrotte, Metz-nord (QPV)	50,5 %
6	Metz	33,4 %
7	Sablon sud (QPV)	28,8 %
8	Metz Métropole	26,4 %

source : Fiche éducation, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'éducation nationale, rentrée 2017



PAROLES DE TERRAIN

LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES : DES RÉPERCUSSIONS ALLANT AU DELÀ DES RESSOURCES

Le quotidien des familles est entaché d'autres difficultés, notamment en termes de mobilité géographique. De **nombreux ménages aux bas revenus restent isolés et sont dans l'incapacité de se déplacer vers les autres quartiers de la ville**. Citons ainsi, pour exemple, les quartiers des Hauts de Vallières (quartier enclavé) ou de Bellecroix (mal desservi) qui concentrent de fortes problématiques de mobilité pour les jeunes. **L'accès aux services publics, y compris aux écoles**, éloignées de leur quartier d'habitation, est difficile et les pénalise au quotidien.

Source : Focus group avec le CMSEA

Activité collective proposée par Apsis Émergence



La précarité des jeunes : des difficultés d'accès aux droits

Sur le volet pauvreté et précarité des jeunes, l'analyse repose sur 4 indicateurs : les demandeurs d'emplois de moins de 26 ans, la part d'allocataires CAF non-étudiants de moins de 25 ans, la part des 16-25 ans sans emplois et non-scolarisés et la part de jeunes moins de 18 ans bénéficiaires de la C2S⁵.

Les secteurs ne relevant pas de la politique de la ville que sont **la Grange-aux-Bois (17,2 %) et Metz-centre (14,9 %)** sont les deux principaux quartiers **concentrant le taux le plus élevé de demandeurs d'emplois de moins de 26 ans**.

L'ensemble des **quartiers prioritaires (QPV et QVA confondus)** concentrent un **taux de demandeurs d'emplois de moins de 26 ans inférieur à la moyenne métropolitaine (12,2 %)**. Confrontés à la perception des éducateurs spécialisés, ces **chiffres semblent sous-estimés**. En effet, dans la réalité, beaucoup de jeunes de moins de 26 ans sont éloignés du marché de l'emploi. Cependant, **n'étant pas inscrits dans les effectifs des demandeurs d'emploi à pôle emploi**, ils ne sont, souvent, **pas comptabilisés dans les statistiques**.

La **part assez faible d'allocataires CAF de moins de 25 ans vivant dans les quartiers prioritaires (hormis le QVA Giraud)** traduit un plus faible accès aux droits de ces jeunes par rapport à ceux vivant en dehors des QPV.

Sur le volet des minimas sociaux, Metz-centre (15,1 %) est le seul secteur d'intervention concentrant une part d'allocataires non-étudiants de moins de 25 ans supérieure à la moyenne métropolitaine (9,6 %).



Demandeurs d'emplois de moins de 26 ans

1	Grange-aux-Bois	17,2 %
2	Metz-centre	14,9 %
3	Metz	12,4 %
4	Metz Métropole	12,2 %
5	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	11,9 %
6	Borny (QPV)	11,6 %
7	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	11,5 %
8	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	11,1 %
9	Hauts de Vallières (QPV)	10,7 %
10	Patrotte, Metz-nord (QPV)	10,1 %
11	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	9,9 %
12	Sablon sud (QPV)	9,2 %
13	Bellecroix (QPV)	8,4 %

source : Pôle emploi – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 2019



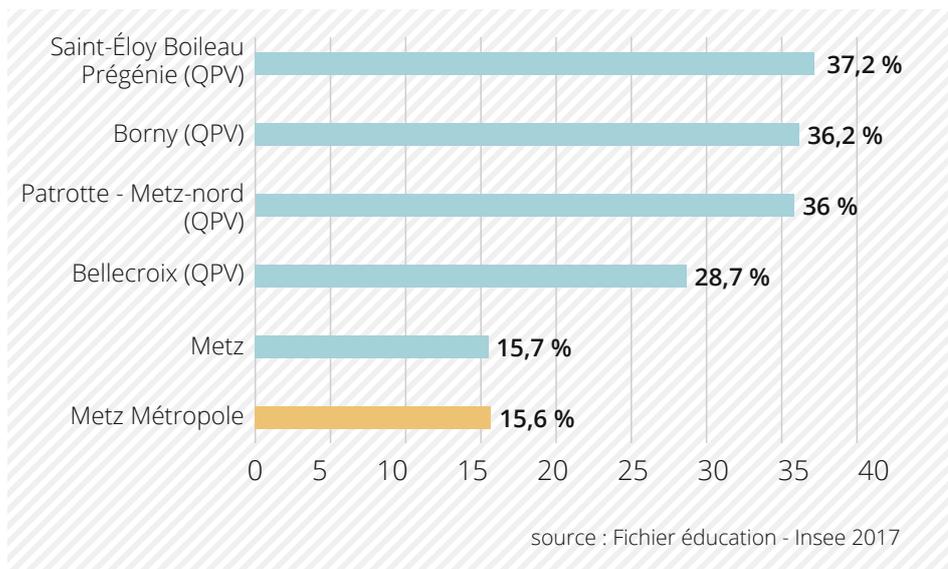
Allocataires CAF non étudiants de moins de 25 ans

1	Metz-centre	15,1 %
2	Metz	10,4 %
3	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	10,1 %
4	Metz Métropole	9,6 %
5	Patrotte, Metz-nord (QPV)	8,2 %
6	Grange-aux-Bois	8,2 %
7	Hauts de Vallières (QPV)	7,1 %
8	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	6,2 %
9	Borny (QPV)	5,9 %
10	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	5,7 %
11	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	5,4 %
12	Bellecroix (QPV)	4,9 %
13	Sablon sud (QPV)	4,5 %

source : CAF 2019

⁵ La C2S (Complémentaire Santé Solidaire) a été mise en place au 1^{er} novembre 2019, en remplacement de la CMU-C (Couverture maladie universelle complémentaire) et de l'ACS (Aide à la complémentaire santé). La CMU complémentaire avait pour objectif de faciliter l'accès aux soins et de contribuer à la réduction des inégalités de santé en proposant aux personnes aux faibles ressources, et résidant en France de façon stable et régulière, une couverture maladie complémentaire gratuite.

Part des 16-25 ans sans emploi et non scolarisés



Au sein des QPV, de **nombreux jeunes de 16-25 ans** sont confrontés à de **fortes difficultés économiques** (sans-emploi et non-scolarisés).

Dans l'ensemble des QPV, **entre 28 et 38 % des jeunes d'entre 16 et 25 ans** sont sans-emploi et non-scolarisés.

Dans les QPV de Saint-Éloy - Boileau -Pré Génie, Borny et de Patrotte Metz-nord, près **d'1 jeune sur 3 est sans-emploi et non-scolarisé**, soit une proportion 2 fois plus importante que la moyenne métropolitaine (15,6 %).

L'analyse de la **couverture en C2S** traduit la **faiblesse des ressources des jeunes de moins de 18 ans vivant dans les quartiers**.

Dans les **quartiers prioritaires (hormis le QVA Marc Sangnier)**, la part de jeunes de moins de 18 ans bénéficiaire de la C2S est **plus élevée que la moyenne métropolitaine** (36,4 %).

Dans les Hauts de Vallières, 48 % des mineurs sont bénéficiaires de la C2S, ce qui montre que près d'1 jeune sur 2 dispose de ressources modestes.



Part des bénéficiaires de la C2S⁶ ayant moins de 18 ans

1	Hauts de Vallières (QPV)	48,5 %
2	Grange-aux-Bois	43,3 %
3	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	43,4 %
4	Borny (QPV)	43,1 %
5	Bellecroix (QPV)	41,8 %
6	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	41,1 %
7	Patrotte, Metz-Nord (QPV)	38,6 %
8	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	38,4 %
9	Sablon sud (QPV)	37,1 %
10	Metz Métropole	36,4 %
11	Metz	35,7 %
12	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	34,6 %
13	Metz-centre	25 %

source : Caisse nationale d'assurance maladie 2020

PAROLES DE TERRAIN

DES JEUNES PRÉCAIRES ET DIFFICILEMENT REPÉRABLES DANS LES CIRCUITS INSTITUTIONNELS

Les équipes de prévention spécialisée sont confrontées à des jeunes aux situations précaires (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, etc.). Cependant, l'analyse statistique de l'Insee ne reflète pas totalement le contexte actuel. La part de demandeurs d'emploi est en réalité plus significative.

À Metz-centre, ou encore Bellecroix, de nombreux jeunes ne sont pas inscrits à pôle emploi. L'enjeu pour les équipes de prévention est de pouvoir identifier ces jeunes en situation de rupture afin de les accompagner et de les aider à se réintégrer dans des circuits institutionnalisés (pôle emploi, mission locale, caisse d'allocations familiales, etc.).

Source : Focus group avec le CMSEA + APSIS (Bellecroix)

LA JEUNESSE, TRÈS PRÉSENTE DANS LES QPV

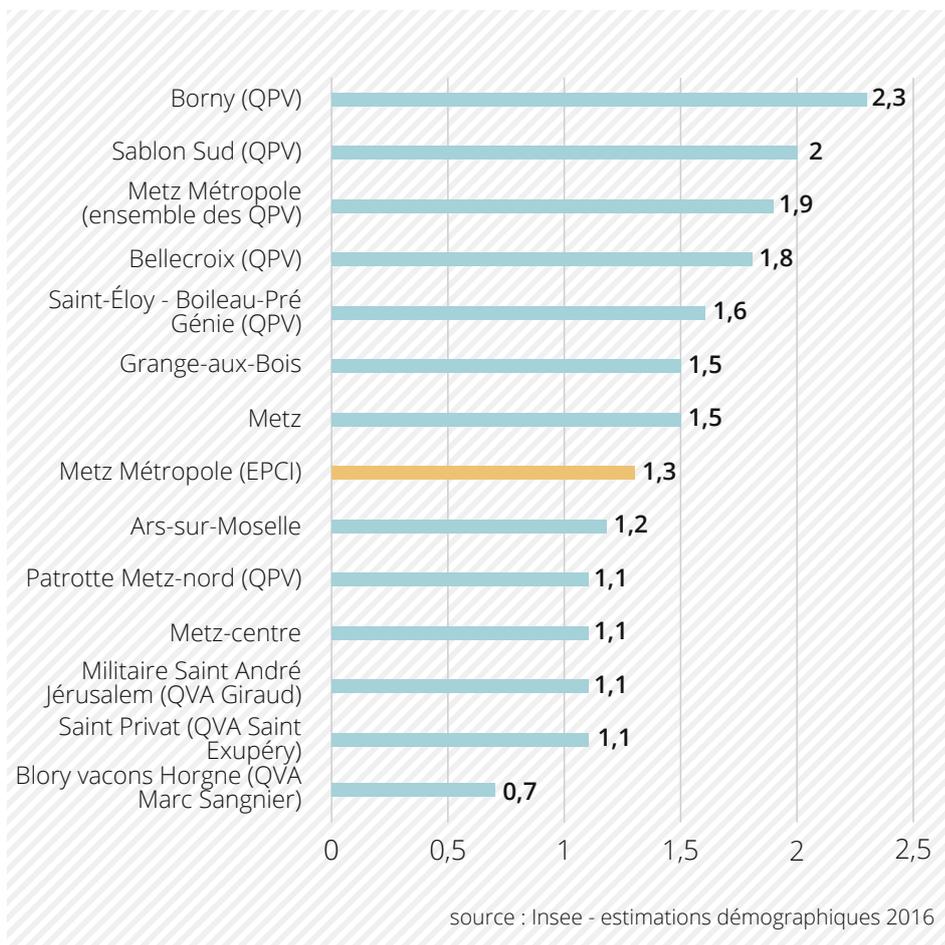
L'indice de jeunesse⁷ est élevé dans l'ensemble des QPV ce qui traduit la part importante de jeunes vivant dans les quartiers.

L'ensemble des QPV concentre un indice de jeunesse (1,9) supérieur à la moyenne intercommunale (1,3), à l'exception du QPV de Patrotte Metz-nord.

Parmi ces QPV, **deux d'entre-eux concentrent un indice de jeunesse supérieur à 2**, correspondant aux **QPV de Borny** et de **Sablon sud**.

Ces quartiers comptent respectivement 2,3 jeunes et 2 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et plus. Seul le quartier Patrotte Metz-nord présente un indice de jeunesse assez faible (1,1).

Indice de jeunesse



PAROLES DE TERRAIN

LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LES QUARTIERS : DES DYNAMIQUES DIFFÉRENTES

La présence de **population jeune (moins de 20 ans) est disparate entre les quartiers**. Selon les éducateurs, les **Hauts de Vallières concentrent une forte proportion de pré-adolescents** (moins de 10 ans).

Les éducateurs sont confrontés à des problèmes de déshérence pour ces publics précoces. Beaucoup de ces **pré-adolescents connaissent des difficultés liées au décrochage scolaire et au mal-être**. L'intervention des éducateurs sur cette tranche d'âge est primordiale afin **d'éviter que ce public ne soit en situation d'exclusion sociale dès le plus jeune âge**.

À l'opposé, dans le quartier de **Metz-centre, les éducateurs spécialisés font face à un public plus âgé** (17-21 ans). Par ailleurs, la présence « **d'invisibles** », fait du centre-ville un secteur spécifique comparé aux autres quartiers. Beaucoup de **jeunes sont déjà sortis du circuit institutionnel classique** et se retrouvent en déshérence depuis des années. Pour ces jeunes en situation de marginalisation avec la société, **l'intervention est d'autant plus complexe pour les éducateurs** de la prévention spécialisée, tant pour les approcher que pour tisser des liens qui permettront ou non, de faire émerger une envie, un projet et de les « **accrocher** » à un dispositif ou à une structure d'accueil.

Source : Focus group avec le CMSEA

⁷ Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans.



LES FAMILLES NOMBREUSES ET LA MONOPARENTALITÉ, DES FACTEURS POUVANT FRAGILISER LE CADRE ÉDUCATIF

Dans une majorité des cas, **les jeunes en situation de rupture sociale sont souvent issus d'un contexte familial difficile**. Un jeune intégré dans un environnement familial fragile (familles nombreuses, monoparentales, emploi précaire, situation de suroccupation du

logement, etc.) peut progressivement s'isoler, perdre pied et glisser vers une perte de repères. Ces **situations familiales spécifiques se concentrent** particulièrement au sein **des secteurs où interviennent les éducateurs de prévention spécialisée**.

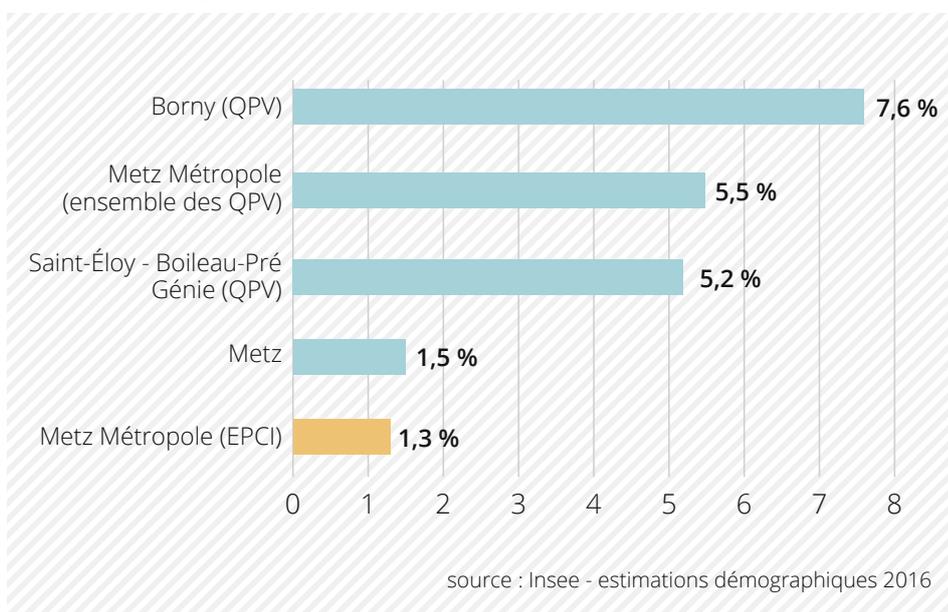
Les familles nombreuses

Dans les QPV, les **familles nombreuses** sont **plus nombreuses** que la moyenne métropolitaine. Ces familles, peuvent, dans certains cas, **être plus fragiles dans leur rapport éducatif avec leurs enfants**.

Différents **aspects de la gestion des grandes fratries** peuvent venir **impacter un cadre propice à l'épanouissement personnel** : sur-occupation du logement, manque de place pour les devoirs, contribution aux tâches ménagères, et ce particulièrement pour les filles, etc.

De plus, les professionnels de terrain remarquent que **lorsqu'un des enfants d'une fratrie est suivi, les plus jeunes font très souvent l'objet d'un accompagnement**.

Part de ménages de 6 personnes ou plus (en %)



À l'échelle des secteurs sur lesquels intervient la prévention spécialisée, **2 quartiers concentrent une proportion de familles nombreuses supérieure à la moyenne métropolitaine** (1,3 %). Rapportée à la moyenne de l'EPCI, cette proportion de familles nombreuses est 5 fois supérieure à Borny (7,6 %) et 4 fois supérieur à Saint-Éloy-Boileau - Pré Génie (5,2 %).

Cela s'explique en partie par la typologie du parc social de ces quartiers à dominante familiale.

Pour accompagner ces constats, les **suroccupations de résidences principales peuvent venir renforcer la fragilité de l'environnement familial**.

Concentrant déjà une **proportion de familles nombreuses importante**, les QPV de Borny (11,4 %) et de Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (9,7 %) connaissent une proportion importante de résidences principales suroccupées. Par conséquent, les **enfants appartenant à ces familles grandissent dans un environnement relatif au logement compliqué, pouvant à terme fragiliser le cadre éducatif de ces jeunes**.



Suroccupation des résidences principales

1	Borny (QPV)	11,4 %
2	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	9,7 %
3	Patrotte, Metz-nord (QPV)	7,4 %
4	Bellecroix (QPV)	7,2 %

source : Estimations démographiques - RP 2016 - Insee

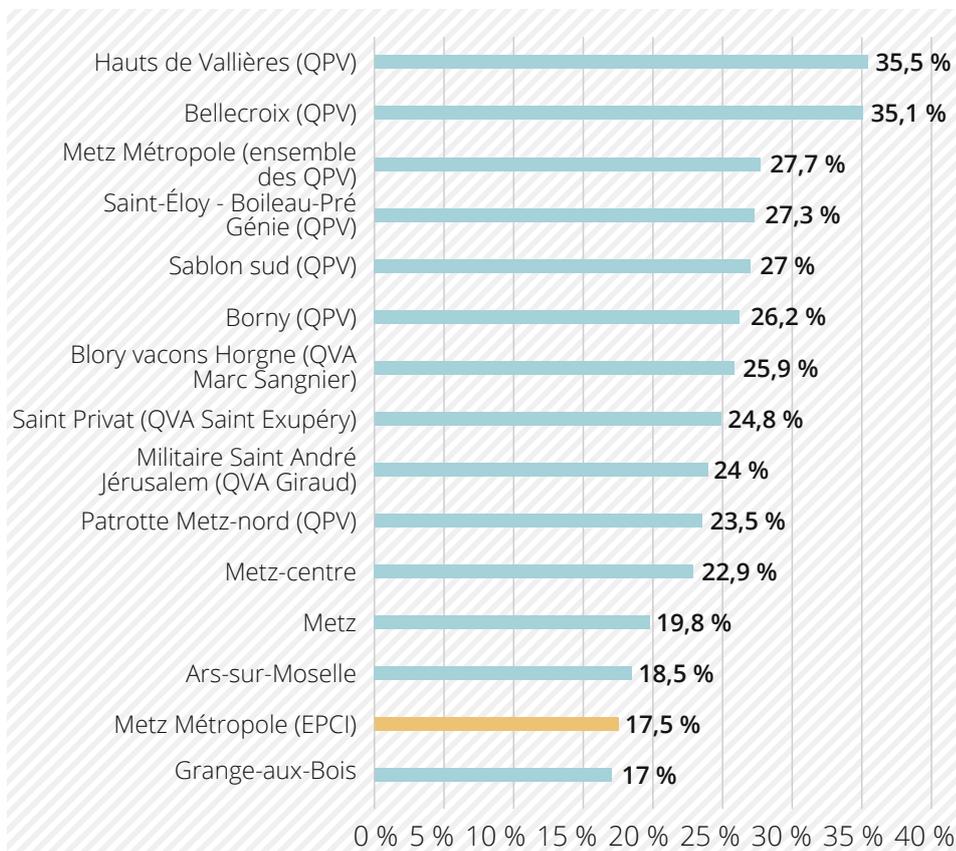
Des familles monoparentales très présentes en QPV

La monoparentalité est souvent mise en avant par les professionnels comme indicateur de fragilité (un seul revenu pour le ménage). À l'échelle nationale, 20 % des familles monoparentales vivent dans un logement où il manque une pièce contre 8 % pour les couples avec enfants (données Insee 2004-2007).

Selon une contribution de l'Oriv intitulée « famille monoparentale, de qui parle-t-on ? », **le niveau de vie moyen** par personne au sein des **familles monoparentales est inférieur d'1/3 à la moyenne des autres familles**. 20 % des familles monoparentales sont considérées comme pauvres au seuil de pauvreté de 50 % du seuil de revenu médian, contre 7 % des couples avec enfants. Le risque de précarité est donc plus fort pour les familles monoparentales. **L'accès à l'emploi est plus complexe** et oblige parfois le parent, bien souvent la mère, à assumer des contrats de travail à horaires atypiques. La question du mode de garde se pose alors.

Sur les territoires d'intervention, les **familles monoparentales**⁸ se concentrent davantage **dans les quartiers politique de la ville et dans les QVA, attirées notamment par le logement social**.

Part des familles monoparentales parmi les familles (en %)



source : Insee 2016

Avec plus **d'1 famille monoparentale sur 4 (27,7 %)**, **l'ensemble des QPV** concentrent un taux de familles monoparentales supérieur à la moyenne métropolitaine (17,5 %). C'est sur les **quartiers non-prioritaires** de Metz-centre (22,9 %) et de la Grange-aux-Bois (17 %) que les **familles monoparentales sont les moins présentes**.



PAROLES DE TERRAIN

LE CADRE ÉDUCATIF : LA PRINCIPALE CAUSE POUVANT FRAGILISER LA SITUATION DU JEUNE

Si certains jeunes se retrouvent confrontés à un environnement familial difficile (part importante de familles nombreuses et monoparentales), c'est plus particulièrement le cadre éducatif proposé par la famille qui peut fragiliser la situation du jeune et l'amener à être accompagné par une mesure administrative de l'aide sociale à l'enfance. Les principales causes fragilisant ce cadre éducatif se définissent par certaines carences en matière de « code familial » (manque de respect, éducation donnée par les parents insuffisante, etc.).

Cette situation ne se résume pas uniquement dans les foyers à l'environnement familial défavorisé et se retrouve également dans des secteurs hors politique de la ville. Pour remédier à ces difficultés, un recours à l'aide à la parentalité doit être proposé aux parents afin que le jeune ne tombe pas dans la marginalisation.

Source : Focus group avec Apsis Émergence

⁸ Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataire(s). Le plus souvent, il s'agit d'enfants de moins de 18 ans. (Source : Insee)



LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE, UN FACTEUR DE RUPTURE SOCIALE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

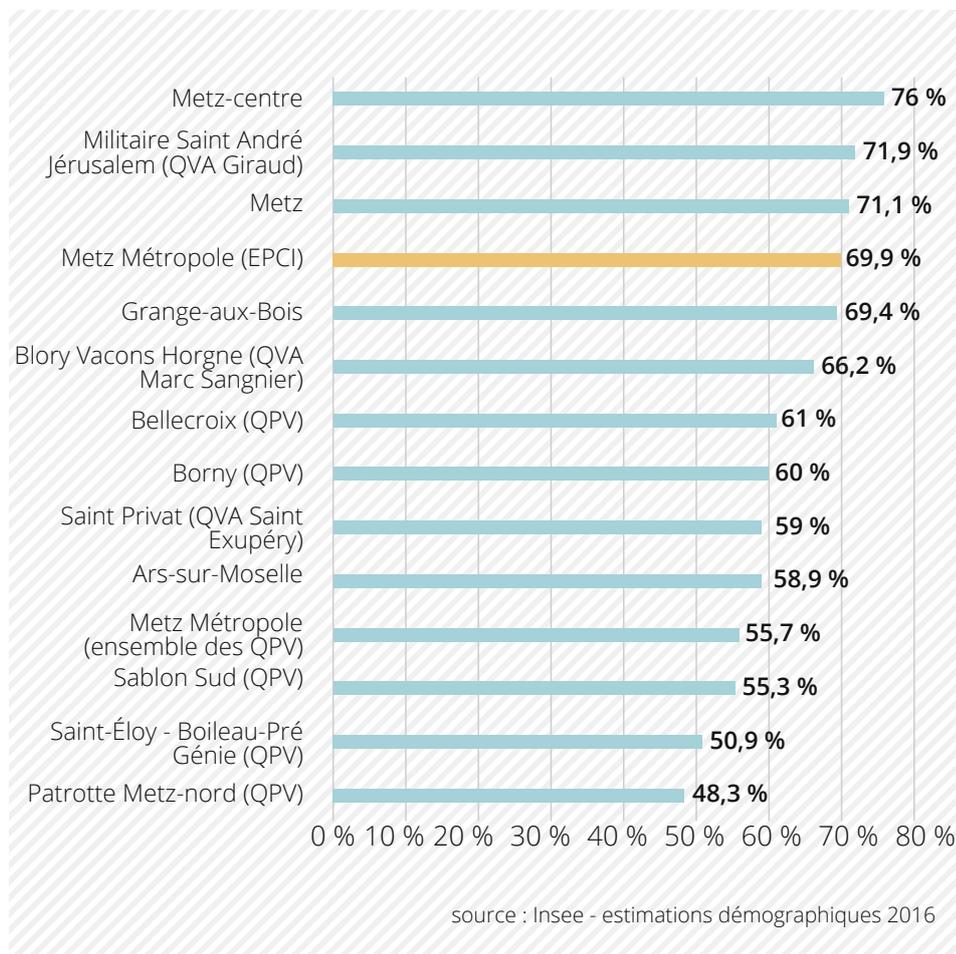
Ce sont principalement dans les **quartiers non-inscrits en secteur prioritaire** que le **taux de scolarisation des 15-24 ans est le plus important**.

Sur cette tranche d'âge, plus de 3 jeunes sur 4 sont scolarisés à Metz-centre (76 %) et à la Grange-aux-Bois (69,4 %), soit un taux comparable à la moyenne messine (71,1 %).

L'ensemble des quartiers politique de la ville et en veille active (hormis le QVA de Giraud) concentrent un taux inférieur de scolarisation à la moyenne intercommunale (69,9 %).

Patrotte Metz-nord (48,3 %), Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (50,9 %) et Sablon sud (55,3 %) sont les quartiers aux taux de scolarisation les plus faibles parmi les secteurs d'intervention : environ un jeune de 15 à 24 ans sur deux n'y est pas scolarisé.

Taux de scolarisation des 15-24 ans (en %)



Au sein des QPV, de **nombreux élèves entrant en 6^e** sont en **situation de retard scolaire**.

Dans le QPV de Bellecroix, près d'1 élève sur 3 (30,6 %) entrant en 6^e est en situation de retard scolaire, soit une part 3 fois plus importante que la moyenne métropolitaine (8,6 %).

Afin d'accompagner ces chiffres, il est à noter que les **jeunes collégiens de ces QPV sont confrontés à des difficultés pour faire leurs premiers pas dans le monde professionnel** en ayant **difficilement accès à un stage de 3^e** par exemple. Ces jeunes s'inscrivent dans un réseau professionnel très restreint, très souvent réduit au cercle familial. Lorsque ces jeunes parviennent à entrer en stage dans l'entreprise de leurs parents, ils risquent bien souvent de vivre leur première expérience en milieu professionnel dans un poste à la catégorie socio-professionnelle plutôt faible.



Part de retard à l'entrée en 6^e

1	Bellecroix (QPV)	30,6 %
2	Patrotte, Metz-Nord (QPV)	19 %
3	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	17,5 %
4	Borny (QPV)	15 %
5	Metz	10,1 %
6	Metz Métropole	8,6 %

source : Fichier éducation - Insee 2017



LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : LA PRINCIPALE DIFFICULTÉ POUR LES JEUNES SUIVIS

Dans le cadre des interventions d'accompagnement réalisées par les équipes de prévention, **les situations de décrochage scolaire sont les principales problématiques rencontrées par les jeunes**, notamment depuis le confinement et principalement pour la tranche d'âge des « 12-16 ans ». Afin d'accompagner au mieux les situations de décrochage, le travail en lien avec certains collèves s'est renforcé après cette période (tel est le cas à Bellecroix, par exemple, avec les collèves Jules Lagneau et Arsenal), pour :

- ▣ **prévenir les situations de décrochage scolaire pour certains jeunes** et pouvoir faire le lien avec les écoles pour la reprise scolaire ;
- ▣ **repérer plus rapidement de nouveaux jeunes en situation de décrochage** et qui n'avaient pas fait l'objet d'un suivi particulier jusqu'à présent.

Source : Focus group avec Apsis Émergence

L'ENFANCE EN DANGER : DES ACTIONS CONCENTRÉES DANS LES SECTEURS D'INTERVENTION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

L'analyse des mesures administratives prises par l'ASE permet de dresser le portrait des quartiers et confirme que les situations les plus difficiles se trouvent dans les secteurs d'intervention des équipes de prévention spécialisée, en QPV mais pas seulement.

Les mesures AEMO

Ces mesures tendent à **favoriser l'autonomie du jeune en prenant en compte ses potentialités et sa capacité à les développer**. L'objectif premier vise à **éloigner l'enfant de tout danger avéré ou imminent**. La finalité de l'action est de **favoriser son maintien ou son retour au domicile familial**.

L'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise à **rétablir la place éducative des parents et à renouer les liens familiaux** par le biais de plusieurs leviers (l'insertion scolaire, les activités parascolaires, les loisirs, la formation et l'insertion professionnelle). Limitée dans le temps, cette mesure doit permettre aux parents de retrouver les possibilités d'exercer leur autorité parentale sans contrôle.

Sur les secteurs d'interventions, **plus de 350 mesures AEMO ont été effectuées en 2019**. Cela concerne près de 74 % des mesures AEMO réalisées sur la métropole.

C'est dans le quartier des Îles où la part de mesures AEMO rapportée au nombre de mineurs est la plus importante sur la métropole (20 mesures AEMO pour 1 000 mineurs).

Parmi les secteurs d'intervention, les **quartiers de Patrotte Metz-nord** (18 mesures pour 1 000), **Bellecroix et Borny** (17 mesures pour 1 000 mineurs) sont les secteurs **concentrant le plus de mesures AEMO pour 1 000 mineurs**. Seul le quartier de Vallières-les-Bordes (comprenant le QPV des Hauts de Vallières) concentre un nombre de mesures limité (seulement 9,5 mesures pour 1 000). Toutefois, confrontée à la perception des profes-

sionnels, cette donnée doit être relativisée. En effet, selon les éducateurs spécialisés, de nombreuses mesures AEMO concernent des jeunes des Hauts-de-Vallières et ces mesures connaissent une augmentation exponentielle.

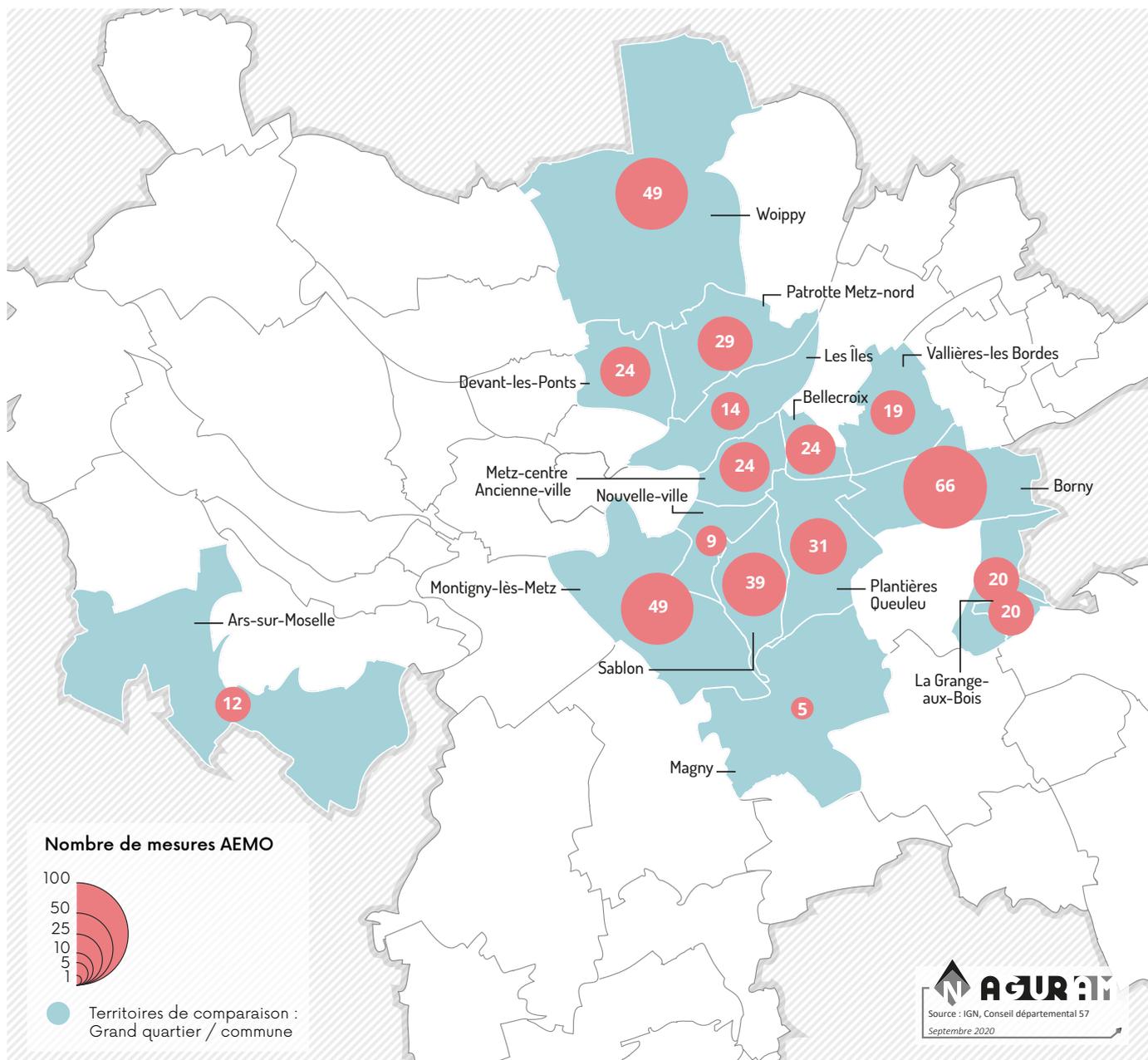


Nombre de mesures AEMO sur 1 000 mineurs

1	Les Îles	20,5
2	Patrotte, Metz-Nord	18,3
3	Bellecroix	17,4
4	Borny	16,7
5	Devant-les-Ponts	15,7
6	Grange-aux-Bois	15,1
7	Sablon	13,7
8	Ars-sur-Moselle	13,5
9	Plantières Queuleu	12,1
10	Montigny-lès-Metz	12,0
11	Ancienne-ville	11,7
12	Vallières les Bordes	9,5
13	Magny	6,0
14	Nouvelle-ville	4,9

source : Conseil départemental 2019

Les mesures AEMO sur la métropole en 2019



Les mesures Serad

Créées en 2010 et proposées par le Conseil départemental de Moselle, ces mesures s'inscrivent dans un plan départemental d'alternative au placement en institution, **permettant de suivre de manière régulière les enfants dans leur milieu familial**. Elles permettent, dans un travail de proximité :

- ▣ de soutenir et d'accompagner l'enfant et sa famille en valorisant les compétences de chacun ;
- ▣ d'accompagner les difficultés de l'enfant mais aussi de sa famille ;

- ▣ de construire ensemble un projet personnalisé d'accompagnement pour l'enfant ;
- ▣ de préserver le lien parent-enfant en évitant la séparation.

Le département de la Moselle compte 245 places Serad aujourd'hui.

La commune de **Woippy (6 mesures)** et les quartiers de **Borny, Ancienne-ville (Metz-centre) et Sablon (5 mesures)** sont les seuls secteurs sur les 10 territoires d'intervention **concentrant au moins 5 mesures Serad pour l'année 2019**. (Source : Conseil départemental 57)

ZOOM SUR LE PREMIER CONFINEMENT : CATALYSEUR DE DIFFICULTÉS



UN RENFORCEMENT DES DIFFICULTÉS

Avec la crise sanitaire, le premier confinement du printemps 2020 a bouleversé les modes de vie des familles. Au cours de cette période particulière de près de 2 mois, les éducateurs spécialisés ont pu identifier une augmentation des situations d'urgence :

- Le décrochage scolaire : déjà très présent, il s'est accentué au cours de la période de confinement et de post-confinement. Dans son édition 2020 du portrait social, l'Insee dresse un premier bilan de la crise sanitaire et de ses conséquences sur le creusement des inégalités sociales. La fermeture des écoles durant cette période a entraîné des difficultés plus importantes pour les élèves issus de milieu modeste :
 - 1/3 des élèves du second degré ayant des difficultés scolaires (principalement de milieu modeste) ont consacré trois heures ou plus par jour à leur scolarité (33 %), contre la moitié des bons élèves (principalement issus de milieu favorisé) ;
 - près de 17 % des parents d'élèves issus d'un milieu social défavorisé ont connu des difficultés pour aider à comprendre les cours de leurs enfants, contre seulement 6 % pour les parents d'élèves issus d'un milieu favorisé.

Les éducateurs ont remarqué des situations délicates chez des familles sous tension (décalage des rythmes, difficultés matérielles pour accéder aux contenus de cours à distance et aux devoirs) renforcées parfois par des difficultés pour accompagner son enfant dans une scolarisation à domicile : barrière de la langue, niveau scolaire insuffisant, illettrisme, manque de temps, etc.

La vigilance devra être accrue sur des problématiques de décrochage scolaire qui pourraient exploser durant l'année 2020 - 2021.

- La précarisation et la pauvreté : un appauvrissement est constaté pour de nombreuses familles. Ce phénomène est étroitement lié à une perte de ressources (perte d'emploi de ces familles occupant des postes précaires qui ont été les premiers touchés par le confinement, etc.) ou à des difficultés pour accéder aux droits (fracture numérique). Certains signes extérieurs manifestes sont apparus (explosion de la demande d'aide alimentaire s'expliquant par le fait que les enfants n'avaient plus accès à la cantine à 1 €, accompagnement renforcé dans la mise à disposition de colis alimentaires par le CCAS de la ville de Metz, etc.).

- Les difficultés parentales : le confinement a provoqué des répercussions importantes sur le quotidien des familles, d'autant plus dans certains contextes de suroccupation des logements (situations de stress, d'anxiété chez les adultes et difficultés de cohabitation intergénérationnelles). L'état d'esprit des jeunes s'en est trouvé bouleversé. De nombreux parents, eux-mêmes fragilisés par la crise sanitaire, n'ont plus trouvé les ressources pour faire face au comportement de leurs adolescents parfois violents. À l'échelle nationale, plus de 14 000 appels ont été reçus par le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (Snated) du 13 avril au 19 avril 2020, soit une augmentation de 89 % du nombre d'appels par rapport à l'année 2019 sur la même période. Certains jeunes ont dû être placés en Maison d'enfance à caractère social (MECS) pour répondre à des situations très difficiles et les protéger.

L'ADAPTABILITÉ DES MÉTHODES D'INTERVENTION DES ÉQUIPES DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La période du premier confinement a permis aux éducateurs de renforcer certaines méthodes de travail en lien avec ce contexte inédit. L'utilisation de nouveaux outils tels que les réseaux sociaux a permis de renforcer leur présence auprès des jeunes. Par le biais de formats innovants (visioconférence, connexion via un compte professionnel, etc.), les avantages étaient doubles :

- Les liens avec les jeunes ont été préservés. Les éducateurs spécialisés ont pu garantir un accompagnement pour les jeunes suivis.
- Ils ont pu poursuivre le travail engagé sur les principales problématiques auxquels les jeunes et leurs familles étaient confrontés durant cette période (décrochage scolaire, soutien à la parentalité, etc.) et dans certaines situations, prévenir plus facilement des éventuelles dérives.

ET APRÈS ?

À la suite de cette période, de nombreux jeunes ont pris attache auprès des éducateurs. Ces référents constituent le premier, voire parfois le seul point d'accroche extérieur pour ces publics. Les familles ont pris conscience de l'importance du rôle des éducateurs spécialisés dans ce travail de proximité et dans le lien quotidien auprès du jeune. Cela a permis aux éducateurs de mieux se faire connaître et de partager, pour partie, leur action quotidienne.

SYNTHÈSE DES INDICATEURS



PRÉCARITÉ DES FAMILLES :

Taux des bas revenus

Source : Filosofi 2017

1	Bellecroix (QPV)	73,3 %
2	Borny (QPV)	73,2 %
3	Hauts de Vallières (QPV)	71,3 %
4	Sablon sud (QPV)	65,7 %
5	Patrotte, Metz-nord (QPV)	64 %
6	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	63,9 %
7	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	45 %
8	Côteaux de la Grange-aux-Bois	37,6 %
9	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	36,1 %
10	Ancienne Ville Sud	36 %
11	Metz	32 %
12	Ancienne Ville Nord	29,2 %
13	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	27 %
14	Ars-sur-Moselle	25 %
15	Metz-centre Esplanade	22,2 %
16	Metz-centre Saint Thiébault	18,7 %
17	Metz Métropole	17,3 %
18	Val de la Grange-aux-Bois	15,4 %



PRÉCARITÉ DES JEUNES :

Demandeurs d'emplois de moins de 26 ans

Source : Pôle emploi - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 2019

1	Grange-aux-Bois	17,2 %
2	Metz-centre	14,9 %
3	Metz	12,4 %
4	Metz Métropole	12,2 %
5	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	11,9 %
6	Borny (QPV)	11,6 %
7	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	11,5 %
8	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	11,1 %
9	Hauts de Vallières (QPV)	10,7 %
10	Patrotte, Metz-nord (QPV)	10,1 %
11	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	9,9 %
12	Sablon sud (QPV)	9,2 %
13	Bellecroix (QPV)	8,4 %



FAMILLES NOMBREUSES ET MONOPARENTALES :

Part des familles monoparentales parmi les familles

Source : Insee 2016

1	Hauts de Vallières (QPV)	35,5 %
2	Bellecroix (QPV)	35,1 %
3	Metz Métropole (ensemble des QPV)	27,7 %
4	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	27,2 %
5	Sablon sud (QPV)	27 %
6	Borny (QPV)	26,2 %
7	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	25,9 %
8	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	24,8 %
9	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	24 %
10	Patrotte, Metz-nord (QPV)	23,5 %
11	Metz-centre	22,9 %
12	Metz	19,8 %
13	Ars-sur-Moselle	18,5 %
14	Metz Métropole (EPCI)	17,5 %
15	Grange-aux-Bois	17 %



JEUNESSE :

Indice de jeunesse

Source : Insee - estimations démographiques 2016

1	Borny (QPV)	2,3
2	Sablon sud (QPV)	2
3	Metz Métropole (ensemble des QPV)	1,9
4	Bellecroix (QPV)	1,8
5	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	1,6
6	Grange-aux-Bois	1,5
7	Metz	1,5
8	Metz Métropole	1,3
9	Ars-sur-Moselle	1,2
10	Patrotte, Metz-nord (QPV)	1,1
11	Metz-centre	1,1
12	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	1,1
13	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	1,1
14	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	0,7



MESURES AEMO :

Nombre de mesures AEMO pour 1 000 mineurs

Source : Conseil départemental 2019

1	Les Îles	20,5
2	Patrotte, Metz-Nord	18,3
3	Bellecroix	17,4
4	Borny	16,7
5	Devant-les-Ponts	15,7
6	Grange-aux-Bois	15,1
7	Sablon	13,7
8	Ars-sur-Moselle	13,5
9	Plantières Queuleu	12,1
10	Montigny-lès-Metz	12,0
11	Ancienne-ville	11,7
12	Vallières les Bordes	9,5
13	Magny	6,0
14	Nouvelle-ville	4,9



DÉCROCHAGE SCOLAIRE :

Taux de scolarisation des 15-24 ans

Source : Estimations démographiques - RP 2016 - Insee

1	Metz-centre	76 %
2	Militaire Saint André Jérusalem (QVA Giraud)	71,9 %
3	Metz	71,1 %
4	Metz Métropole (EPCI)	69,9 %
5	Grange-aux-Bois (QPV)	69,4 %
6	Blory Vacons Horgne (QVA Marc Sangnier)	66,2 %
7	Bellecroix (QPV)	61 %
8	Borny (QPV)	60 %
9	Saint Privat (QVA Saint Exupéry)	59 %
10	Ars-sur-Moselle	58,9 %
11	Metz Métropole (ensemble des QPV)	55,7 %
12	Sablon sud (QPV)	55,3 %
13	Saint-Éloy - Boileau-Pré Génie (QPV)	50,9 %
14	Patrotte, Metz-nord (QPV)	48,3 %

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, DES ENJEUX À RELEVER

DES SECTEURS D'INTERVENTION À INTERROGER

Les focus group ont permis de faire émerger les principaux enjeux sur les différents secteurs de la métropole, avec des spécificités pour chaque quartier, en incluant

également les communes de Montigny-lès-Metz (comptant 3 quartiers de veille active Giraud, Marc Sangnier et Saint-Exupéry) et Ars-sur-Moselle.

L'action territoriale : un secteur d'intervention à amplifier ?

Actuellement, la prévention spécialisée se concentre uniquement sur les territoires de Metz et de Woippy. Cependant les **équipes de prévention font état de besoins présents sur d'autres territoires de la métropole** (nouvelles zones de pauvreté, présence de mesures administratives de l'ASE), notamment sur les communes d'Ars-sur-Moselle et de Montigny-lès-Metz :

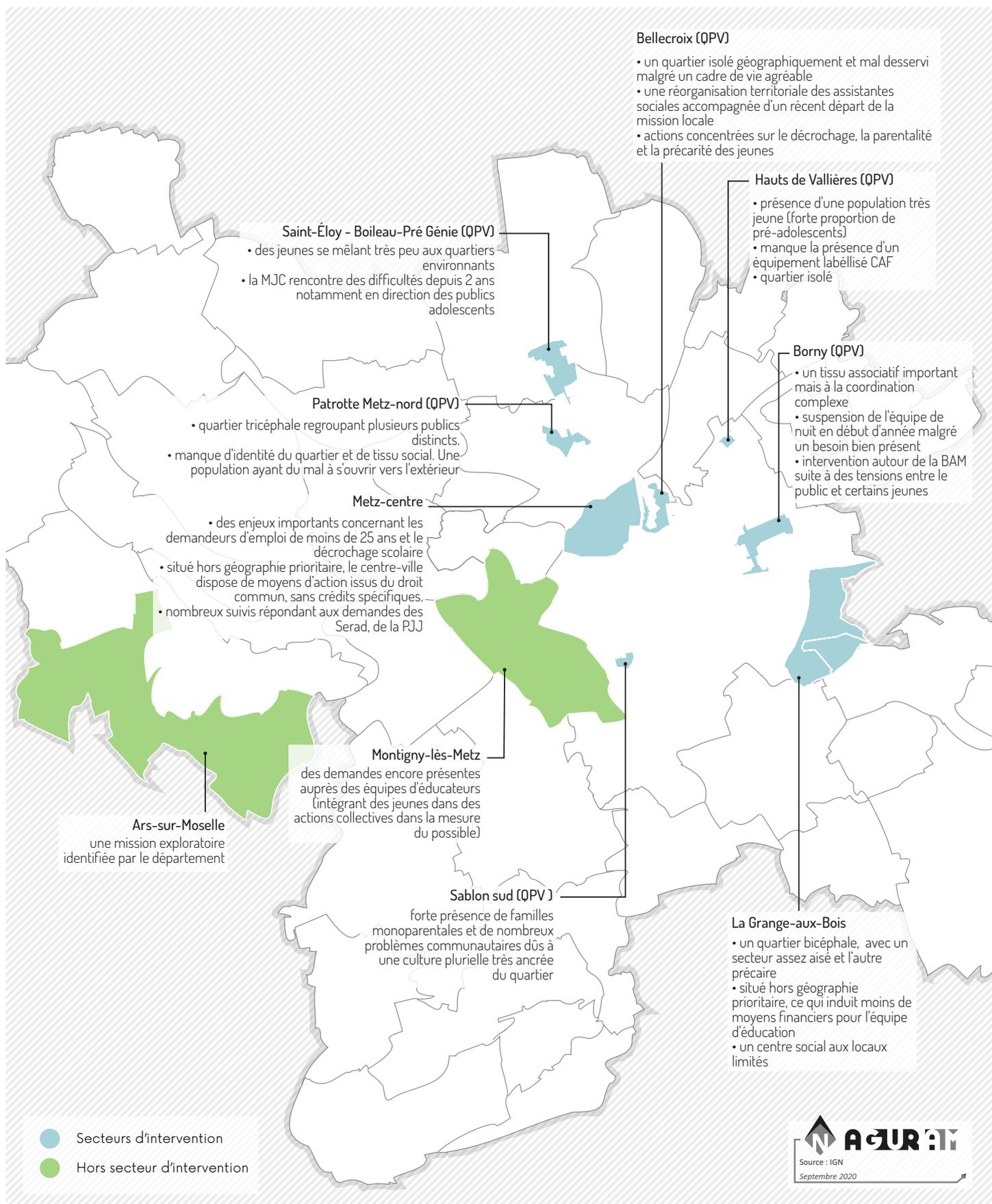
- **À Ars-sur-Moselle** : avec 12 mesures AEMO en 2019, les besoins en prévention spécialisée sont présents sur la commune. De plus, la commune concentre de nombreuses situations familiales difficiles (18,5 % de familles monoparentales). Le conseil départemental avait pour projet, avant la prise en compétence de Metz Métropole, de lancer une mission exploratoire en 2020.
- **À Montigny-lès-Metz** (ancien territoire d'intervention) : à ce jour, les éducateurs sont encore sollicités par les établissements scolaires et les assistantes sociales de secteur interviennent ponctuellement sur ce secteur (certains jeunes sont intégrés dans les actions collectives). Malgré des besoins évidents (49 mesures AEMO en 2019), qui s'accompagnent de certaines situations familiales délicates (22 % de familles

monoparentales) beaucoup de jeunes ne sont pas pris en charge. Dans le passé, une équipe de prévention spécialisée était conventionnée sur le secteur. La ville a demandé un déconventionnement en fin d'année 2016. Toutefois, les équipes de prévention spécialisée sont encore sollicitées pour des jeunes de la commune. À défaut d'un cadre contractuel, les éducateurs tentent d'y répondre, ponctuellement, sans pouvoir s'inscrire dans une action pérenne au quotidien. L'intégration des jeunes dans des actions collectives est la réponse privilégiée.

- **Deux équipes distinctes se partagent le quartier prioritaire Saint-Éloy – Boileau-Pré Génie** : le CMSEA au nord sur la partie messine, l'Apsis Émergence au sud, sur la partie woippyenne. Ce découpage historique, pourrait peut-être être réinterrogé pour davantage de cohérence au sein du quartier.

Ces constats amènent ainsi à réfléchir, dans le futur, à un **accroissement des interventions des équipes de prévention dans ces territoires.**

Les principaux enjeux flechés par les équipes de prévention spécialisée sur le territoire métropolitain



QUELS TYPES DE PUBLICS ET QUELS DOMAINES D'INTERVENTION POUR LES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS ?

La majorité des jeunes suivis par les éducateurs spécialisés **se situe entre 11 et 21 ans**, correspondant bien à celle relevant de la prévention spécialisée. Ils correspondent à différents profils : jeunes exposés aux risques de délinquance par des conduites à risque ou perturbatrices, décrocheurs scolaires, primo-délinquants, jeunes réitérant ou récidivistes, sortants de détention. Cependant, les éducateurs sont confrontés, dans certains cas, à **des jeunes ne relevant pas du cadre de la prévention spécialisée : les 8-10 ans et les 21-25 ans.**

Parmi les domaines d'intervention, les éducateurs interviennent en priorité sur :

- ▣ l'éducation des jeunes en voie de marginalisation ;
- ▣ leur socialisation ;
- ▣ la médiation psychosociale entre eux et les institutions.

Pour cela les éducateurs utilisent des supports adaptés : accueil, actions collectives, suivi individuel, travail avec les familles, médiation avec les institutions, soutien scolaire, chantiers éducatifs.

Toutefois, dans certaines situations, ces domaines sont semblables à des missions d'autres partenaires (l'insertion professionnelle avec la mission locale, le décrochage scolaire avec les associations de soutien scolaire).

Contrairement à ces partenaires, **les actions menées par les éducateurs spécialisés** ne constituent pas une fin en soi, mais ont pour unique objectif de constituer un **support afin d'entrer en communication et de suivre les jeunes en voie de marginalisation ou déjà marginalisés** souvent en rupture avec leurs familles et les institutions.

DES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS À RENFORCER

En termes de moyens d'actions, les équipes de prévention font état des nombreux facteurs pouvant gêner leur travail au quotidien :

- ▣ **Le manque d'offre de loisirs :**
 - ▣ **L'absence d'équipements structurants :** Sur les Hauts de Vallières, le centre social est situé à l'écart du secteur QPV. Les habitants de ce secteur ne disposent d'aucun équipement-relais de ce type. L'association Connaître et protéger la nature (CPN) les Coquelicots réfléchit actuellement, en lien avec les acteurs du territoire, à un Espace de vie sociale (EVS). De plus, la récente perte de l'agrément CAF à la Grange-aux-Bois a des répercussions sur le coût des activités devenant trop onéreuses pour les familles.
 - ▣ **Le manque d'activités :** notamment sur le secteur adolescent (exemple des Maison des jeunes et de la culture) induit un glissement des activités proposées par les éducateurs vers des actions occupationnelles.

- ▣ **Des moyens humains et matériel insuffisants :** des équipes de prévention (Grange-aux-Bois) se retrouvent en sous-effectif. De plus, certains quartiers (Bellecroix notamment) possèdent des locaux inadaptés pour accueillir leurs interventions (vétusté, manque de place et localisation souvent en rez-de-chaussée d'immeuble engendrant de potentielles nuisances sonores). Cela ne leur permet pas d'envisager des activités collectives ou en soirée.

Les manques précités constituent de véritables **points de vigilance en matière d'offre de loisirs pour la jeunesse et de moyens humains**. Plus encore, il s'agit **d'enjeux communs aux autres dispositifs actuellement menés par la métropole** (Contrat de ville, plan pauvreté, etc.).



UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE À CONFORTER

Des partenariats existants à renforcer

Les équipes de prévention spécialisée s'appuient sur de nombreux partenaires dans le cadre de leur travail avec les jeunes. Ces partenariats sont principalement des organismes issus du **secteur social** (Maison des jeunes et de la culture, mission locale, Centre communal d'action sociale, etc.).

Avec les **services du CCAS des liens existent** mais ils restent insuffisants. Ils concernent très souvent des périodes de fortes collaborations autour de projets ponctuels. L'action des **assistantes sociales** de secteur (du conseil départemental) est importante pour les éducateurs puisqu'elles constituent un relais d'information essentiel concernant l'accompagnement social des jeunes sur la globalité de leur situation et la garantie de leurs droits sociaux (logement, santé, aides financières). Ce partenariat doit **être consolidé**. Mais ces liens sont longs à tisser car les familles ont besoin de se rendre compte qu'elles peuvent avoir confiance. De plus, la récente réorganisation territoriale des assistantes sociales dans certains quartiers tels qu'à Bellecroix, engendre des répercussions importantes.

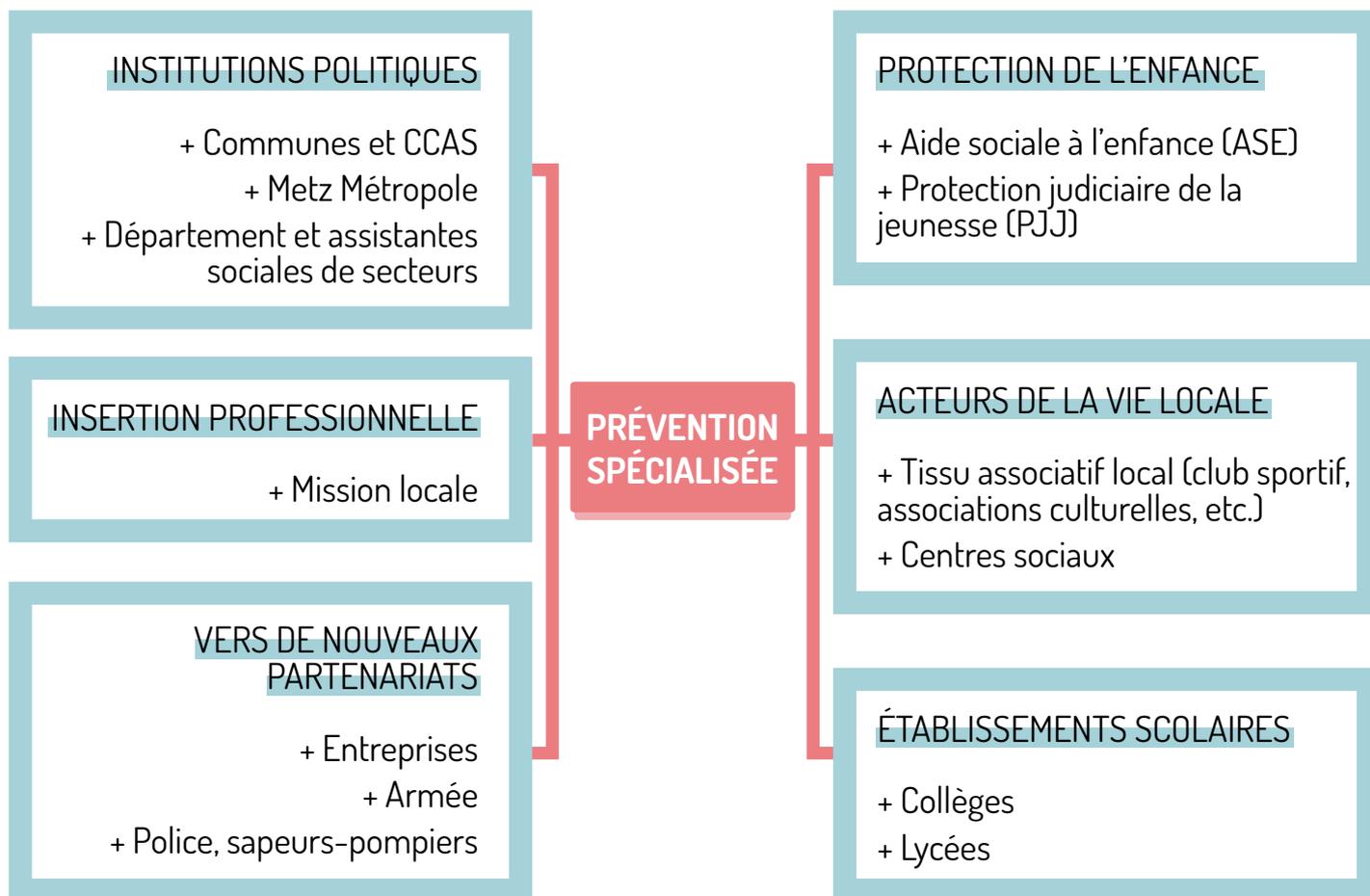
La **mission locale** est l'un des relais les plus actifs pour les équipes de prévention sur le sujet de l'insertion professionnelle des jeunes. De nombreux projets (notamment des actions innovantes) ont pu être réalisés. Toutefois les liens de coopération peuvent parfois être délicats entre ces deux acteurs en raison d'une méconnaissance des missions et des limites de chaque métier.

Sur le **volet éducatif**, des partenariats existent avec **les collèges et les lycées**. Les éducateurs interviennent dans le cadre d'une convention partenariale de courte durée. À travers celle-ci, l'éducateur joue un rôle intermédiaire de médiation, entre la famille et le milieu scolaire. Lorsque ce lien fonctionne, il s'agit d'**un réel atout pour le repérage précoce des jeunes en décrochage scolaire**. Même si le partenariat s'améliore (notamment depuis la période du premier confinement), le travail avec les collèges et les lycées reste à renforcer **afin de mieux anticiper les besoins et de faciliter l'intervention des éducateurs** dans un cadre préventif.

Avec les **acteurs de la politique de la ville**, les liens restent très ponctuels. Ces acteurs sont mobilisés principalement au moment de la **mise en place de projets en direction des jeunes des QPV** (chantiers éducatifs, d'insertion, soutien financier aux actions collectives), **lors d'instances de pilotage des dispositifs de prévention de la délinquance** (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, Conseil pour les droits et les devoirs des familles, Opération ville vie vacances, etc.) et sur les sites concernés par le **Programme de réussite éducative (PRE)**.

Dans le domaine de la **protection de l'enfance**, les éducateurs interagissent avec les services de la Direction de l'enfance de la famille et de l'insertion (Defi) rattachés au conseil départemental. Ce service a pour mission de gérer les situations préoccupantes de l'enfance en danger. Mais leur lien reste insuffisant avec les éducateurs. Ces derniers regrettent d'être peu attachés à la réflexion pour l'enfant (notamment de ne pas être suffisamment associés aux réunions de synthèse traitant des situations des jeunes qu'ils suivent sur le terrain).

Cartographie des acteurs



FORCES

Le lien avec les institutions politiques constitue le principal partenariat établi avec les équipes de prévention. Une relation importante doit s'opérer avec les élus sur l'organisation et le suivi de la compétence prévention spécialisée.

Avec les établissements scolaires, le principal lien est celui avec les collèges. Il doit être consolidé afin de mieux anticiper les besoins et de faciliter l'intervention des éducateurs dans un cadre préventif.

Les nouveaux partenariats (entreprises, armée, police, sapeurs-pompiers, etc.) sont appréciés puisqu'ils permettent à travers des actions collectives d'apporter de nouvelles solutions aux jeunes notamment en matière d'insertion professionnelle.

FAIBLESSES

Avec le CCAS, des liens existent mais ils restent insuffisants. Ils concernent très souvent des périodes de fortes collaborations autour de projets ponctuels.

Les lycéens rencontrent de plus en plus de difficultés notamment en matière de décrochage scolaire. Actuellement, le lien avec les équipes de prévention est faible, il doit être renforcé afin d'accompagner au mieux ce nouveau public.

Un lien à renforcer avec les services de l'ASE qui permettrait :
+ aux éducateurs d'être directement intégrés à la réflexion sur le projet envisagé pour le jeune ;
+ d'offrir aux jeunes une nouvelle solution d'accompagnement grâce à la prévention spécialisée.

Concernant les partenariats avec le tissu associatif local, ils existent mais se font souvent au cas par cas, en fonction des besoins recensés par les équipes de prévention.

Le partenariat avec la mission locale doit être bien partagé afin que les solutions apportées répondent bien au projet envisagé par le jeune.

ZOOM : LES ACTIONS INNOVANTES

En parallèle, les équipes de prévention mènent avec les partenaires des actions innovantes. L'objectif à travers celles-ci, est de **faire découvrir aux jeunes d'autres centres d'intérêt**. À Woippy, des passerelles avec la mission locale ont permis d'immerger le jeune dans un milieu professionnel (gendarmerie, sapeurs-pompiers). Ces interventions doivent **aider le jeune à se structurer et à maintenir des liens avec l'environnement institutionnel pour prévenir sa marginalisation**.



Ces actions innovantes prennent aussi la forme **d'interventions communes inter-quartiers** (brassage de jeunes issus de quartiers différents, et/ou avec les habitants) **afin de pouvoir intégrer le jeune à un projet commun** (action de propreté urbaine dans le quartier Outre-Seille, par exemple). Par ailleurs, cela permet de faire évoluer la représentation et l'image des jeunes.



Quels outils développer pour mieux communiquer et faire connaître la prévention spécialisée ?

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA RELATION PARTENARIALE

Pourtant défini comme le premier relais de proximité pour les jeunes en difficulté, **les équipes de prévention spécialisée ne sont pas toujours intégrées aux actions et dispositifs des partenaires extérieurs**. L'articulation reste insuffisante avec les services départementaux chargés de la protection de l'enfance (éducateurs participant trop peu au projet de l'enfant) mais aussi avec les services sociaux (insertion professionnelle sans lien étroit avec la mission locale, accompagnement global et soutien de la famille à mieux coordonner avec le service social de secteur).

Pour accroître l'efficacité de l'action publique, la **mise en réseau des acteurs autour de la prévention spécialisée** constitue l'une des pistes à privilégier. Le maillage institutionnel et partenarial est une question centrale (collectivités, établissements scolaires, associations, etc.). De nombreux acteurs (CCAS, MJC, collèges, etc.) sont des partenaires potentiels pouvant aider les éducateurs dans le cadre de leur mission de protection de l'enfance. Un rapprochement de la prévention spécialisée avec ces acteurs permettrait de **renforcer le travail de proximité des éducateurs, de trouver des relais complémentaires à leur action mais aussi de développer de nouvelles formes de travail communes**.

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée est souvent méconnue des acteurs, ce qui engendre une difficulté de perception de leurs domaines de compétences, de leurs modalités d'actions et de leurs limites. Le principal enjeu des équipes spécialisées est de **rester dans le cadre des missions de prévention spécialisée, à savoir la protection de l'enfance**. Parfois, l'action va au-delà des compétences de l'éducateur (recherche d'emploi, contact auprès d'entreprises, etc.). Cependant, les **éducateurs doivent uniquement se centrer sur l'accompagnement éducatif des jeunes**, sans forcément devoir être amenés à répondre aux attentes des communes en matière de médiation, de prévention de la délinquance.

Par ailleurs, les équipes spécialisées regrettent le manque de visibilité du dispositif et de leurs interventions. La création d'un **outil de communication permettant de recenser et d'identifier les éducateurs et leurs méthodes pourraient améliorer la lisibilité du dispositif** et l'ensemble de ces champs d'actions.

UN PILOTAGE STRATÉGIQUE À METTRE EN PLACE

Quelle stratégie métropolitaine afin d'engager une réflexion commune inter-acteurs ?

Nouvelle compétence pour la métropole depuis 1^{er} janvier 2020, la **question de la gouvernance métropolitaine de la prévention spécialisée est un réel enjeu en vue d'animer et d'assurer le suivi du dispositif**. Les éducateurs regrettaient l'absence de pilotage et de coordination à la fois à l'échelle locale et départementale, en constatant un déficit de suivi et d'évaluation partagés des actions. Par ailleurs, la contractualisation du dispositif, trop globale, ne tient pas compte des spécificités des territoires.

Afin d'engager une réflexion commune sur le dispositif, la métropole se doit de renouveler la **convention multipartite rassemblant l'ensemble des acteurs** (métropole, communes et équipes de prévention). Déjà effective en 2020, elle permet de structurer l'écosystème de la prévention spécialisée à l'échelle métropolitaine et par la même occasion, d'affirmer ses engagements et la délimitation de ses propres moyens d'actions :

- ❑ la **métropole** en tant que pilote du dispositif, doit être le **premier partenaire et interlocuteur direct en lien avec les autres financeurs** ;
- ❑ les **communes** ont un **pouvoir de proximité sur le dispositif** (fort lien avec les équipes de prévention et les acteurs des quartiers) ;
- ❑ les **équipes de prévention** agissent en tant qu'acteurs de terrain.

Les instances de pilotage institutionnelles et techniques

La mise en œuvre **d'instances de pilotage institutionnel (Copil)** permettrait d'améliorer le suivi du dispositif. Des temps d'échanges à instaurer (mise en place de 2 Copil/an) avec des échanges ponctuels au besoin et des rapports plus informels, plus réguliers doivent être poursuivis. Ils sont essentiels pour garantir un suivi cohérent et efficace du dispositif. Le rôle du Copil serait de définir et de mettre en œuvre la stratégie métropolitaine (priorités d'actions, articulation entre politiques territoriales de développement local et prévention spécialisée, etc.).

Par ailleurs, il est important de garder le lien entre les acteurs de terrain et l'institution pilote. L'installation d'une **instance technique de pilotage (Cotech)** permettrait d'assurer la transversalité des actions et favoriserait une meilleure régularité des échanges entre les différents acteurs du territoire (institutionnels, techniques et associatifs).

Ces temps d'échanges davantage réguliers (installation de 3 Cotech/an) permettraient de décliner les orientations métropolitaines de la prévention spécialisée en orientations locales (animation des instances locales de concertation, groupes de travail, suivi des projets partenariaux, mise en réseau des acteurs des différents champs éducatifs, sanitaires, sociaux et judiciaires). De plus, ces réunions permettraient de faire remonter aux services les points d'actualité des projets en cours et les difficultés rencontrées par les éducateurs spécialisés.

En complément, une partie de certains échanges (ambiance sur les QPV, retour sur les actions pour 2020, respect des consignes du confinement) pourraient se faire d'une façon plus informelle durant l'année en lien direct avec les associations.



Instances institutionnelles et techniques de pilotage



INSTANCE INSTITUTIONNELLE DE PILOTAGE (COPIL)



Émet un avis et coordonne la mise en œuvre des orientations de la politique métropolitaine

MISSIONS

- priorise les orientations ;
- articule politiques territoriales ; et prévention spécialisée
- réflexions sur problématiques traitées par les équipes de prévention spécialisée.

COMPOSITION

- élu(e) métropolitain(e) en charge de la prévention spécialisée ;
- élu(e) ou représentant(e) du département ;
- élu(e) ou représentant(e) de chaque commune ;
- représentant de chaque association ;
- représentant de la Direction « Cohésion sociale » de la métropole.



INSTANCE TECHNIQUE DE PILOTAGE (COTECH)



Décline les orientations métropolitaines de la prévention spécialisée en orientations locales

MISSIONS

- coordonne l'ensemble des acteurs du territoire afin de favoriser la mise en œuvre et la validation des orientations locales ;
- met en réseau les acteurs des champs éducatifs, sanitaires, sociaux, judiciaires, etc. intervenant sur les territoires ou auprès du public ;
- prépare le bilan annuel relatif à la mise en œuvre des orientations locales sur le territoire ;
- échanges sur les points d'actualités des projets en cours et sur les difficultés rencontrées par les éducateurs spécialisés.

COMPOSITION

- représentants techniques de la métropole ;
- représentants techniques de la commune ;
- représentants ou directeurs des services de préventions spécialisée ;
- représentants techniques des acteurs institutionnels et associatifs du territoire (éducatif, social, sanitaire, judiciaire, insertion professionnelle, formation).

DES PRATIQUES À HOMOGÉNÉISER

Il importe que **l'activité des équipes de prévention spécialisée fasse l'objet d'une évaluation** comme toute autre politique publique ou dispositif soutenu par des crédits publics. Parmi les axes d'évaluation pour la prévention spécialisée, on citera :

- L'adéquation entre les missions qui sont confiées aux éducateurs dans leurs prérogatives et ce qui ne l'est pas. Leurs interventions doivent toujours avoir pour but de **prévenir le décrochage, la marginalisation et d'une manière plus large, la rupture sociale des jeunes**. Les éducateurs doivent rester dans ces champs de compétences et ne doivent en aucun cas être considérés comme des animateurs ou des médiateurs de quartier.
- **La mise en évidence des évolutions des jeunes sur les axes éducatifs** (décrochage scolaire, niveaux de formation et d'emplois, taux de réinsertion professionnelle). Le lien actuel avec l'écosystème éducatif (collèges, lycées, lieux de formation, etc.) est à renforcer, avec la mise en œuvre de **temps d'échanges institutionnalisés**.
- **L'évaluation de l'intégration sociale** des jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation et leur **parcours vers la socialisation** (le rapport aux institutions, la famille, l'ouverture sur le monde).

Parmi les retours du focus group avec les partenaires institutionnels, un **besoin d'homogénéisation des éléments de bilan des associations** a été constaté. Actuellement, certaines réflexions sont en cours sur :

- La construction d'indicateurs de suivi d'activité communs lancée fin 2020 par le département de la Moselle avec l'ensemble des associations de prévention spécialisée du département ;
- En parallèle, une réflexion également sur ces aspects est menée par le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).

À l'échelon départemental se pose l'articulation **du dispositif de la protection de l'enfance** (nombre de jeunes suivis et d'accompagnements) avec les **problématiques fréquentes rencontrées par les éducateurs spécialisés** (décrochage, délinquance, toxicomanie, rupture psychofamiliale, etc.). La création d'un **outil partagé d'évaluation et de suivi des mesures sur la protection de l'enfance** permettrait de renforcer le lien prévention spécialisée-services de l'ASE.

Par ailleurs, cela permettrait aux éducateurs spécialisés de mieux participer à la réflexion sur le projet mis en place pour l'enfant dans sa globalité.

Activité collective proposée par le CMSEA



QUE RETENIR ?

Définie comme une action de service public et d'intérêt général, la **prévention spécialisée** apporte **une solution d'accompagnement pour les jeunes en situation de rupture avec la société**.

Les éducateurs spécialisés interviennent auprès du jeune par le biais de **pratiques spécifiques** (travail de rue, actions collectives, suivi individuel, etc.). S'inscrivant dans le cadre de la protection de l'enfance, l'ensemble de ces **méthodes apportent une réponse aux problématiques rencontrées par le jeune et sa famille** (décrochage scolaire, précarité, etc.).

Parmi les principaux enjeux à souligner :

- ▣ **Les interventions des équipes de prévention spécialisée** couvrent **l'ensemble des quartiers politique de la ville de la métropole**.
- ▣ **Les secteurs ne relevant pas de la Politique de la ville, tels que la Grange-aux-Bois et le centre-ville de Metz se sentent délaissés** car ils ne peuvent pas bénéficier de subventions spécifiques en dehors des crédits de droit commun pour leur action. En matière de périmètre d'intervention, la question de l'accroissement de l'action des éducateurs se pose sur les communes de Montigny-lès-Metz (notamment sur les QVA) et d'Ars-sur-Moselle. Sur ces secteurs, la présence de mesures AEMO est constatée, mais actuellement, elles sont non-couvertes par la prévention spécialisée.
- ▣ Sur les publics ciblés, **les éducateurs spécialisés interviennent prioritairement sur des pré-adolescents**. L'ensemble de leurs méthodes d'intervention doit **rester dans le cadre de leur domaine d'intervention** (l'éducation des jeunes en voie de marginalisation, leur socialisation, la médiation psychosociale entre eux et les institutions). Leurs actions doivent avoir comme **unique finalité de prévenir et de suivre les jeunes en décrochage ou en risque de rupture sociale**.
- ▣ **Les équipes de prévention font face à de nombreuses difficultés en matière de moyens d'action :**
 - ▣ un manque d'offre de loisirs à proposer au jeune dans certains secteurs : absence d'équipements structurants, manque d'activité sur le secteur adolescent ;
 - ▣ des moyens humains et matériels insuffisants : manque d'effectifs, vétusté des locaux, peu d'espace d'accueil disponible.
- ▣ **Un manque de partenariat :** Sur le volet éducatif, le partenariat avec les collèges et les lycées s'est renforcé récemment. Ce lien doit être conservé puisqu'il permet de mieux anticiper les difficultés du jeune en termes de lutte contre le décrochage. Certaines relations entre les éducateurs spécialisés et leurs partenaires doivent être consolidées. Les liens avec les acteurs du département (Aide sociale à l'enfance), de la branche sociale (assistantes sociales, mission locale) et de la politique de la ville restent très souvent ponctuels. Le renforcement de ces partenariats est essentiel. Il permettrait de garantir un meilleur suivi du jeune, avec à la clé, la construction d'un projet personnalisé.
- ▣ **L'importance de la mise en place d'un pilotage stratégique** axé sur une réflexion commune inter-acteurs à double échelle (locale et intercommunale) est nécessaire au pilotage du dispositif. L'instance de pilotage institutionnelle assurerait le suivi de la politique métropolitaine en matière de prévention spécialisée. L'instance technique aurait à sa charge l'animation du dispositif à l'échelle plus locale.
- ▣ **Des pratiques à homogénéiser :** l'activité des équipes de prévention spécialisée doit faire l'objet d'une évaluation concernant notamment **l'écart entre les missions menées et celles qui relèvent en théorie de leurs prérogatives**. De plus, un **besoin d'homogénéisation des éléments de bilan des associations** est constaté par les acteurs institutionnels.

GLOSSAIRE

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CNLAPS	Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée
Copil	Comité de pilotage
Cotech	Comité technique
C2S	Complémentaire Santé Solidaire
Defi	Direction de l'enfance de la famille et de l'insertion
Mecs	Maison d'enfance à caractère social
MJC	Maison des jeunes et de la culture
NOTRe (loi)	Loi portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République
Oriv	Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
PRE	Programme de réussite éducative
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
SEMNI	Service éducatif en milieu naturel
Serad	Service éducatif renforcé d'accompagnement à domicile
QPV	Quartier politique de la ville
QVA	Quartier de veille active



Harmony Park
11 boulevard Solidarité
BP55025 - 57071 Metz CEDEX 3
03 87 20 10 00

www.metzmetropole.fr

  @MetzMetropole

Conception et réalisation :

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

www.aguram.org

  @agenceaguram